

LE

PAS DE LA MORT

POËME INÉDIT DE

PIERRE MICHAULT

SUIVI D'UNE TRADUCTION FLAMANDE DE

COLYN COELLIN

publié avec une introduction

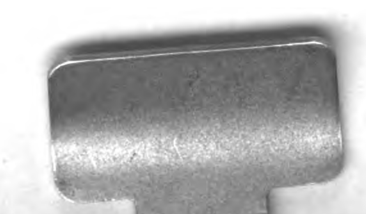
PAR

Jules PETIT



BRUXELLES
CHEZ FR.-J. OLIVIER
Libraire de la Société
1869


Dei
Sub Numine
Viget



SOCIÉTÉ

DES

BIBLIOPHILES DE BELGIQUE

N° 2 des Publications

N° 21

Exemplaire de Mr C.-F. Kofoed, à Bruxelles.

LE PRÉSIDENT,

X. de Theux

LE SECRÉTAIRE,

Jules De Le Court

Amé de Montgesoie

LE

PAS DE LA MORT

POËME INÉDIT DE

PIERRE MICHAULT

SUIVI D'UNE TRADUCTION FLAMANDE DE

COLYN COELLIN

publié avec une introduction

PAR

Jules PETIT



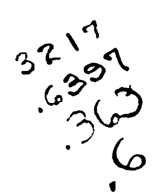
BRUXELLES
CHEZ FR.-J. OLIVIER
Libraire de la Société
1869

BRUXELLES
Toint-Scohier, Imprimeur
11, *rue de la Commune*



AVERTISSEMENT DE L'ÉDITEUR

Les deux poëmes que je publie dans ce volume ſe recommandent aux amateurs de curioſités littéraires avec des titres preſque égaux : l'un, le Pas de la Mort, *eſt entièrement inédit; l'autre, qui eſt la traduction flamande du premier, reproduit l'unique exemplaire connu d'un ouvrage qu'on ne trouve cité dans aucune bibliographie. Et cependant cette œuvre n'a pas toujours été auſſi profondément oubliée; un écrivain du XVe ſiècle,* OLIVIER DE LA MARCHE *en a fait l'éloge dans une ſtance du* Chevalier délibéré, *il en a même déſigné l'auteur original par ces termes énigmatiques :*



Dois tu oublier où que ſoye
Le traittié qui tant point & mort,
Que fiſt AMÉ DE MOUT JE SOYE,
Plus riche que d'or ne de ſoye
Du merveilleux *Pas de la Mort?*

H. D'ACUÑA, *le traducteur* D'OLIVIER DE LA MARCHE, *introduiſit dans ſon texte eſpagnol, la deviſe françoiſe :*

Aquel precioſo tratado
De AMÉ DE MOUT JE SOYE
Paſſo de Muerte llamado (1).

Il n'en eſt pas de même de la traduction hollandoiſe du Chevalier délibéré, *qui fournit en cet endroit une particularité curieuse : elle ſubſtitue à la deviſe de l'auteur françois du* Pas de la Mort, *le nom & la demeure du traducteur flamand de ce dernier poëme. C'eſt une trouvaille littéraire dont tout l'honneur revient à* M. HOLTROP *& qui ſemble avoir échappé à* M. HOFFMANN *dans la deſcription qu'il a donnée ici-même (2),*

(1) Je dois faire remarquer, pour être exact, que l'édition françoise de Gouda, décrite par M. HOLTROP (*Mon. typ.*, p. 78), & la traduction d'ACUÑA, imprimée à Salamanque en 1573 et à Anvers, chez Moretus, en 1591, reproduiſent la même faute d'impreſſion au 3e vers de cette ſtance, par le renverſement d'une lettre, *Mont* au lieu de *Mout*.

(2) Voir le *Bibl. belge*, de 1866 (t. I), p. 280.

*du ſeul exemplaire connu de cette traduction d'*OLIVIER DE LA MARCHE. *Voici comment le* tranſlateur *a opéré la ſubſtitution, tout en reſpectant la ſymétrie qu'il s'étoit impoſée :*

Soudi dan vergeten hoe gy ſyt geſtaect
Den voerſcreven tractaet zo eyſelic in den noot,
Dewelc COLYN COELLIN heeft gemaect
Te Bruſel wonachtig, die ſo byt en raect (1)
Genoempt zynde den *Pas van der Doot*, &ª.

Au point de vue de la littérature flamande cette donnée eſt loin d'être inſignifiante & j'aurai lieu d'y revenir en parlant de la traduction qu'elle ſignale. J'ai à m'occuper d'abord du texte françois qui a ſervi de thème à celle-ci.

*Lorſque j'entrepris mes recherches, ſtimulé par l'énigmatique citation d'*OLIVIER DE LA MARCHE, *je n'avois aucune connoiſſance de la traduction hollandoiſe de ſon ouvrage &, ſans la deviſe* Amé de mout je ſoye, *que je ſavois appartenir à l'auteur de la* Danſe aux Aveugles *& du* Doctrinal de Cour, *je n'euſſe point douté que* le Pas de la Mort *ne fût une de ces œuvres imaginaires dignes de figurer dans la bibliothèque de l'*Abbaye de Thélèmes *ou dans celle du* Palais de la Vérité, *telles encore*

(1) L'édition de 1503, porte *by ten raect*. Je n'ai pas à juſtifier ma rectification.

qu'aimoit à les ranger ſur ſes rayons éclectiques le malicieux comte de Fortſas. *Ce ne fut qu'après de longues & minutieuſes inveſtigations que je trouvai cette vague mention, perdue au bas d'une page de* LANGLOIS (Danſes des morts, t. I, p. 330) : « *La bibliothèque publique de Lille* » — *dit-il* — « *poſſède un petit in-folio qui renferme avec la* Danſe aux Aveugles, *le* Pas de la Mort, *poëme en ſtances de huit vers avec figures, tiré probablement de la même ſource que les autres.* » — *De l'auteur, il n'en étoit pas queſtion & les catalogues des manuſcrits de Lille, tout en confirmant l'aſſertion de* LANGLOIS *quant à l'exiſtence du codex, gardoient le même ſilence à propos de ſon auteur. Le titre du* Pas de la Mort *a été appliqué à pluſieurs poëmes, mais aucune citation ne me permettoit d'identifier l'un d'eux avec celui dont parle* OLIVIER DE LA MARCHE. *En procédant en quelque ſorte par élimination, je finis cependant par acquérir une forte préſomption que le poëme de Lille devoit être celui que je cherchois; lorſque j'en eus obtenu une copie, grâce à la bienveillance de* M. PAEILE, *il ne me reſta plus aucun doute.*

Les deux dernières ſtances du poëme réſolvoient le problème : *je trouvai dans l'avant-dernière le titre réel & la date de l'œuvre dédiée à la comteſſe de Charolois :*

Ce livre...
Appelé le *Pas de la Mort.*

& la chute de la dernière ſtance me livroit avec la deviſe Amé de mout je ſoye, *le nom de l'auteur* : PIERRE MICHAULT, *qui termine de la même façon une* complainte *écrite en* 1465, *à l'occaſion de la mort de cette même comteſſe de Charolois, Iſabelle de Bourbon, deuxième femme de Charles le Téméraire.*

La biographie de PIERRE MICHAULT *eſt extrêmement obſcure & ſa perſonne même a fourni matière à des opinions fort diverſes.* M. VAN PRAET (Notice sur Colard Mansion), *termine la note qu'il conſacre à l'auteur du* Doctrinal, *par ces mots :* « *On a ſouvent confondu* PIERRE MICHAULT *avec un* MICHAULT DE TAILLEVENT, *poëte du même temps.* » *D'autres biographes l'ont confondu avec un* MICHAULT DE TROYES *en Champagne, auteur du* Débat de vraie charité, *imprimé vers* 1530. *Les auteurs de la* Biographie univerſelle, *en veine d'érudition, ont affirmé dans leur notice de* MICHAULT : *qu'*OLIVIER DE LA MARCHE *le cite en pluſieurs endroits de ſes* Mémoires *& notamment dans les chapitres 14 et 21 du 1er livre : la première de ces indications eſt exacte & l'on verra un peu plus loin le paſſage unique qui la juſtifie ; quant à la ſeconde, elle a trait à un tout autre perſonnage, cité en maint endroit des* Mémoires « MICHAULT DE CERTAINES eſcuyer bourgongnon... grand & puiſſant homme & fort renommé homme de guerre, qui n'avoit à cette heure (1450), guère moins de cinquante ans (1). »

(1) L. I, c. 21.

En groupant les éléments hiſtoriques épars dans les archives, en les combinant avec les inductions qu'on peut tirer des écrits de ces homonymes, on arrive, comme j'eſſaierai de le démontrer, à établir avec une preſque certitude d'abord, que ni MICHAULT de TROYES *ni* MICHAULT DE CERTAINES *n'ont rien de commun avec l'auteur du* Doctrinal; *enſuite, que le nom de* MICHAULT DE TAILLEVENT *a été porté en même temps par deux perſonnages, probablement le père & le fils, attachés à la cour de Bourgogne, & que le fils ſeul a compoſé les œuvres poétiques ou mêlées de proſe qui ont ſauvé ſon nom de l'oubli.*

Dès 1426, *on rencontre dans les états de la maiſon de Bourgogne, un perſonnage nommé tour à tour* PIERRE MICHAULT, MICHAULT TAILLEVENT, MICHAULT LE CARON *dit* DE TAILLEVENT (1), *qui reçoit des gages & des gratifications motivées par les ſervices qu'il rend à ſon maître; il eſt mentionné dans*

(1) On n'eſt pas d'accord ſur la valeur qu'il faut attribuer à ce nom *de Taillevent*. On ne fait pas ſi c'eſt un nom de famille ou un nom de lieu rappelant l'origine d'une famille, ſi *Michault* ou *Michel* eſt un prénom, et ſi le nom de *Caron*, qu'on ne trouve que dans une citation, n'eſt pas le véritable nom patronymique de ces perſonnages. On trouve un *Jean Caron*, clerc de la chapelle de Philippe le Bon en 1456, & le regiſtre de la confrérie de S.-Sébastien de Linckebeke, où figurent tous les officiers de la cour en 1467, mentionnent un *Jean Caron*, ſommelier de la chapelle. Le nom de *Michot* (*Hugues*) *chapelain de monſeigneur*, figure également dans ce regiſtre & dans celui de la confrérie de la S[te]-Croix de Caudenberg, en 1462. Il y a là de quoi exercer la ſagacité des généalogiſtes.

les efcroes *de l'hôtel, tantôt comme* varlet de chambre, *tantôt comme* joueur de farces à gaiges *& même comme* rhétoricien. *Il n'eft prefque pas douteux que c'eft à ce perfonnage qu'il faut attribuer le mot rapporté par* OLIVIER DE LA MARCHE *dans fes* Mémoires, *à l'année* 1445 *:* « Mais au partir de Bergues fur le Soom, le Duc prit dix ou douze de fes privez, & en affez petite compaignie, fans foy faire cognoiftre, ala faire un pèlerinage à Noftre-Dame d'Ais en Alemaigne, & durant ce temps, ceux de fon confeil rompirent le tinel de la falle, & la grande mangeaille & extrême defpenfe, qui fe faifoit journellement en l'hoftel du duc de Bourgongne : & furent mis tous ceux de celle court à gages & à argent & fut lors que MICHAULT LE RÉTHORICIEN dift que le gigot de la court eftoit rompu. »

Ce MICHAULT *ne vivoit plus au mois de feptembre* 1458, *comme on le voit par un état de l'hôtel du duc de Bourgogne dreffé en* 1437, *où figure à côté de la rubrique* MICHAULT TAILLEVENT, joueur de farces à gaiges (1), *cette apoftille du fecrétaire*

(1) Cette qualification de *joueur de farces*, pour défigner un acteur ou un comédien, fe retrouve encore dans le langage du fiècle fuivant. L'épitaphe de l'acteur *Jean Serre*, compofée par CLÉMENT MAROT, commence par ces vers :

Cy deffous gift & loge en serre
Ce très-gentil fallot Jean Serre
Qui tout plaifir alloit fuivant
Et grand joueur en fon vivant,

L. DOMMESSENT *(1) d'une écriture naturellement plus récente :*

« Monfeigneur le duc retint le xvi° jour de feptembre an lviij (1458) JEHAN DE PONCEAU DU PONCELET en fon vivant varlet de chambre & réthoricien ou lieu de feu MICHAULT DE TAILLEVENT aux gaiges de fix fols par jour. »

(Signé) : « LOYS DOMMESSENT. » (2).

C'étoit le même falaire qu'il recevoit déjà en 1437; *il figure dans un compte du* 14 *août de cette année, avec cette mention* :

« MICHAULT TAILLEVENT, vi fous. »

OLIVIER DE LA MARCHE *recevoit à la même époque trois fous par jour. Du refte le nom de* MICHAULT *revient fréquemment dans les comptes & dans les états de la maifon ducale & fi l'on rapproche cette circonftance de plufieurs paffages du poëme qui fuit, on aura quelque peine à se défendre des conjectures très-plaufibles qu'éveille ce rapprochement. J'ai déjà cité des*

Non pas joueur de dez ne quilles
Mais de belles farces gentilles...

une note de l'édit. de GORDON DE PERCEL renvoie pour les joueurs de farces à SAUVAL, *Ant. de Paris*, III, p. 31.

(1) L. DOMMESSENT, fut fecrétaire & greffier de Philippe le Bon en fon confeil, en 1437; il fignoit encore en 1447 & fut nommé, en juillet 1448 maître de la chambre des comptes de Lille.

(2) Archives du confeil de Flandre à Gand. Regiftre de la collection Van Steenberghe, série F. n° 45. *Etats des hôtels des ducs & ducheffes de Bourgogne*, 1437 *à* 1458 *&* 1476.

documents officiels qui témoignent de la satisfaction du duc envers son varlet de chambre ; *je veux en compléter la liste afin de bien marquer la position qu'occupoit celui-ci dans la nombreuse domesticité de l'hôtel. On remarquera que plusieurs de ces notes sont ici publiées pour la première fois & que j'ai notablement rectifié celles qu'avoit déjà relevées* M. DE LA BORDE.

« A MICHAULT TAILLEVENT, varlet de chambre de M. d. Seigneur que il luy a donné pour achetter ung cheval, comme il appert par sa quittance, sur ce . . . . xv liv. »

« A MICHAULT TAILLEVENT, varlet de chambre de M. d. S., pour don, pour considéracion de ses services . . . . viij liv. »

(Chambre des comptes de Lille, comptes de Guy Guilbaut, 1426-1427. — DE LA BORDE *n*[os] 4934 *&* 4914).

« A MICHAULT TAILLEVENT, joueur de farses . . . . xx liv. »

(*Ib.*, 1427-1428. — DE LA BORDE, n° 836).

« A MICHAULT TAILLEVENT, varlet de chambre & joueur de farses de M. d. S., pour lui aidier à habiller pour venir avec luy ou voyaige que brief a intencion de faire M. S. en son pays de Bourgongne. L l. »

(*Ib.*, 4[e] *compte de Jean Abonnel*, 1432-1433. — DE LA BORDE, n° 942).

« MICHAULT TAILLEVENT, joueur de farses, luy & un cheval à gaiges. »

(*Liste des personnes attachées à la cour. Ordonnance du* 27 *février* 1433, *publiée le* 1[er] *mars. — Cfr.* DE LA BORDE — *Preuves, Intr.*, p. XLI).

« MICHAULT TAILLEVENT, varlet de chambre de Mondit Sgr le duc, la somme de cent livres de XL gros, monnoie de Flandre la livre, pour don à luy fait par Mondit Sgr pour une fois, en considération des bons & agréables services qui luy a fais & pour luy aidier à

ſupporter les frais qui luy convient avoir oudit ſervice, pour & par mandement d'iceluy Sgr. ſur ce fait & donné en ſa ville de Lille le xxvij[e] jour de novembre l'an mil iiii xxxvj. Garni ſelon ſon contenu cy rendu . . . . c liv. de xl. gr. »

(*Ch. des comptes de Lille*, 1[er] *compte de Jean de Viſen*, 1436-1437. — *Double aux archives du royaume, à Bruxelles*).

« MICHAULT TAILLEVENT, joueur de farſes à gaiges ».

(*Ordonn. de Philippe le Bon ſur le gouvernement de ſon hôtel faite à Arras le* 12 *janv.* 1437 (1438 *n. ſt.*)

« A MICHAULT TAILLEVENT pour don à luy fait par Mond. Sgr. pour ſoy deffrayer de la ville de Bruxelles où il a eſté par longue eſpace de temps . . . . xxiiij liv. (1). »

(*Ibid.*, 8[e] *compte de Jean de Viſen, mars* 1438 - *avril* 1439.)

« A MICHAULT TAILLEVENT, varlet de chambre de Mond. Sgr. pour ſemblable don à luy fait par Mond. Sgr. pour luy aidier à vivre & maintenir ſon eſtat en conſidéracion des ſervices qu'il luy a fais & fait chaſcun jour. . . . . xxx liv. de xl gros. »

(4[e] *& dern. compte de J. de Viſen, juillet* 1539 - *août* 1440).

« MICHAULT LE CARON, dit TAILLEVENT, varlet de chambre de MS. pour lui aidier à ſa néceſſité, à ce qu'il ſe puiſt honneſtement entretenir en ſon ſervice. . . . . xl fr. de xl gros. »

(*Compte de Martin Cornille :* 1[er] *avril* 1443 - 31 *mars* 1444. — DE LA BORDE, n° 1377).

« *Quand il s'agit d'expliquer un homme* » — *dit excellemment* M. CAMPAUX, *dans l'ouvrage qu'il a conſacré à* VILLON, — « *rien n'eſt indifférent de tout ce qui peut ſe rattacher à ſes*

(1) En 1437-1438, les comptes mentionnent de fréquents voyages de la cour à Bruxelles.

origines ; mais ſi cela eſt vrai du premier venu, à plus forte raiſon d'un poëte, de toutes les natures la plus ouverte aux premières impreſſions de l'enfance. Auſſi ne cédons-nous pas à une vaine curioſité quand nous cherchons dans les œuvres de Villon des confidences ſur ce que ſes parents ont pu être & ſur l'éducation qu'il a dû recevoir au foyer paternel. Les confidences ne ſont pas nombreuſes & ſurtout fort détaillées ; telles qu'elles ſont cependant elles nous en diſent encore aſſez pour nous faire conjecturer le genre d'inſtruction que notre poëte reçut de ſa famille. »

VILLON & MICHAULT *n'ont ſans doute aucune parenté littéraire ; ils diffèrent beaucoup par leur condition ſociale & plus encore par leur moralité & leur génie poétique* ; *la muſe de* MICHAULT *n'eſt pas abſolument un type de ſenſibilité & ſon âme ne déborde pas en flots de poéſie ; mais ces rares confidences, ces expanſions de la jeuneſſe qui révèlent tant de détails ſe retrouvent, preſque malgré lui, préciſément dans le* Pas de la Mort *qui pourtant n'eſt pas sa première œuvre, & le procédé d'inveſtigation que recommande* M. CAMPAUX *ne doit pas reſter ici tout à fait ſtérile.*

Nous avons vu PIERRE MICHAULT, le joueur de farces, *comblé de gratifications & de dons à cauſe de ſes ſervices. Voici un autre* MICHAULT, *probablement ſon fils, qui ſe charge lui-même de nous initier à ſon hiſtoire. Il n'a pas eu à ſe plaindre*

lui, de la Fortune, & il ne se pose pas en victime des coups du sort ; il nous dira :

N'a pas longtemps, que je vivoye
En moult grande profpérité
Et à foifon de biens avoye,
Sans rebout nul d'averfité,
Pour la non feure volenté
De Fortune, dont l'amité
A moy & aux miens de bonne aire
Eftoit oultre bort débonnaire.

PIERRE CHASTELAIN, *dédiant à* MICHAULT *une pièce de vers qu'on lira tout à l'heure, laiffe percer comme une pointe d'envie dans cette comparaifon plaifante qu'il fait de fa pauvreté avec l'aifance de fon ami :*

Si de ton chault euffe ung bien peu,
Croy que je n'euffe point le foing
Que j'ai & fy fuffe bien peu :
Car trop neceffite refoing.
Chafcun n'a pas à fon befoing
Toufjours cinq oefs après fes pois.
Seloncq la balance le pois!

MICHAULT *pourfuit ainfi l'expofition de fon poëme :*

Comme *tanné de long repos*
Vert & jeune, ſans eſtre oultre aige,
Entreprins de faire ung voyaige.

Ces données s'accordent bien avec la date que j'aſſignerai tantôt à la compoſition du poëme ; mais ce qui eſt plus ſignificatif & qui confirme bien les inductions qu'on peut tirer de la poſition des deux MICHAULT *& de l'influence qu'elle a pu avoir ſur l'éducation du poëte, c'eſt que celui-ci fut élevé, nourri & inſtruit à la cour du duc, comme il nous l'apprend dans ces vers :*

Et pour deſcripre l'occoiſon
De ma non pareille aventure,
De noble & triumphant maiſon
Où j'ay prins ſens & nourriture,
Seulet party.....

C'étoit ſans doute en conſidération des ſervices de ſon père : celui-ci n'étoit pas abſolument un familier ſubalterne ; il avoit été du voyage de Bourgogne, lorſque le duc alla aſſiſter à Dijon, à la naiſſance du comte de Charolois en 1433 ; *en* 1439, *il avoit fait un long ſéjour à Bruxelles, aux frais de ſon maître & probablement attaché à la perſonne du jeune prince qui venoit d'être créé chevalier, en* 1437 : *dans un autre compte, on juſtifie par ſes* bons & agréables ſervices *une indemnité relativement conſidérable.*

Je conviens que ces fragments d'auto-biographie ajoutent bien peu de chofe aux renfeignements déjà fi bornés qui conftituent l'hiftoire de PIERRE MICHAULT. « *Ce poëte, dit* GOUJET, *dont nous ignorons la patrie* (1), *étoit fujet de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, & fut fecrétaire de fon fils Charles, comte de Charolois, connu depuis fous les noms de Charles le Guerrier, le Hardi & le Téméraire. On ne fait rien de fa vie; & fon nom ne fe trouve point dans l'*État des officiers & domeftiques des ducs de Bourgogne, *inféré à la fuite des* Mémoires pour fervir à l'hiftoire de France & de Bourgogne. *D'où l'on peut conjecturer que* MICHAULT *n'étoit plus au fervice du comte de Charolois quand ce prince fuccéda à fon père en* 1467. *Peut-être même que ce poëte étoit mort avant le duc Philippe le Bon, quelques mois après lui avoir dédié fon* Doctrinal de cour. »

En effet, on ne rencontre plus le nom de PIERRE MICHAULT *dans les états poftérieurs à* 1466; *mais je me réferve de montrer que fi la fuppofition de* GOUJET *eft jufte, la raifon fur laquelle il l'appuie ne l'eft pas. De fa patrie & de l'époque de fa naiffance, on ne fait abfolument rien. Cependant la plupart des hiftoriens le font naître dans la Franche-Comté.* « *Quoiqu'il ne nous ait pas inftruits plus clairement fur fa patrie, dit* LEGRAND D'AUSSY, *je foupçonne qu'il étoit d'un pays où l'on ne parloit pas françois,*

(1) *M.* VAN HASSELT *en fait affez gratuitement un Belge.*

& cette présomption je la fonde sur les excuses qu'il demande dans sa préface, pour son style, & qu'il se flatte qu'on lui accordera, dit-il, si l'on considère le lieu de sa naissance & son langage maternel. » *Rien dans ses œuvres ne rappelle son origine ni ses premières années, sauf les quelques vers que nous avons cités. Personne non plus n'a dit qu'il fût prêtre, & cependant il existe un manuscrit du XVe siècle très-authentique* (1), *intitulé :* la Danse aux Aveugles par PIERRE MICHAULT prestre. » *Le même manuscrit nous apprend — fait intéressant dans une histoire où tout est si indécis, que* MICHAULT l'acheva en 1464 : *On lit ces mots à la fin :* « Cy fine la Dance aux Aveugles fait par maistre PIERRE MICHAULT, prestre le XVe jour de march, l'an mil & iiijc & lxiiij. » *On a vu que* PIERRE MICHAULT *l'ancien étoit mort en* 1458. *Les œuvres postérieures à cette date ne peuvent donc appartenir qu'à* PIERRE MICHAULT *le jeune, & c'est là que je rechercherai les preuves qui lui garantissent aussi la paternité exclusive des œuvres composées avant* 1458 *sous le nom ambigu de* PIERRE MICHAULT. *Il paroît bien établi qu'il n'y a eu qu'un poëte de ce nom & que l'ancien* MICHAULT *n'a rien écrit. Mais une semblable recherche ne peut se fonder que sur des faits positifs, & pour bizarre qu'il puisse paroître de l'entreprendre pour ainsi dire à reculons, on conviendra que*

(1) Ce manuscrit a été décrit dans le *Bull. du Biblioph.* de TECHENER, t. XII, p. 275.

c'eſt le meilleur moyen pour bien échelonner les dates douteuſes ou inconnues que de débuter par la plus certaine, fût-elle la plus moderne, & de remonter ſucceſſivement de celle-ci aux premières.

Le Doctrinal du temps préſent *ſe termine par un quatrain énigmatique, qui marque d'une manière préciſe l'année qu'il fut achevé,* 1466 *:*

Ung trepier & quatre croiſſans
Par ſix croix avec ſix nains faire
Vous feront eſtre congnoiſſans
Sans faillir de mon milliaire,

& il débute par ces mots :

« Cy commence le Doctrinal du temps preſent compilé par maiſtre Pierre Michault ſecretaire du tres-puiſſant duc Charles de Bourgoingne, etc...

« Très-excellent & très-victorieux prince, mon très-redoubté & ſouverain ſeigneur Phelipe duc de Bourgoingne, de Brabant & de Flandre, &c. Voſtre très-obeiſſant orateur & ſubjet Pierre Michault, humble ſecrétaire de Monſeigneur de Charolois voſtre fils... »

LEGRAND D'AUSSY *a conteſté la juſteſſe de cette qualification d'*orateur *du père & de* ſecrétaire *du fils : l'emploi d'orateur, ſelon lui, étoit non une charge ou un office, mais un titre hono-*

*rifique portant appointement. Ce mot d'*orateur *doit être pris ici dans un ſens très-large ; il ne ſignifie pas autre choſe que* homme de lettres, *&* MICHAULT *n'uſurpe aucune fonction en ſe parant de cette innocente qualification. Ce qui témoigne au moins de ſa véracité, c'eſt que ſa nomination de ſecrétaire de Charles le Hardi eſt conſtatée par un document officiel, trouvé aux Archives du royaume, à Bruxelles* (Collection des acquits des comptes du grand ſceau). *Voici la copie de cette pièce intéreſſante, dont je dois la communication à* M. A. PINCHART, *qui a bien voulu m'autoriſer à faire uſage de ſa découverte :*

« Maiſtre Jehan Gros le jeuſne, noſtre audiencier, bailliez & délivrez franchement & quictement à maiſtre Pierre Michault, ſon mandement par lequel l'avons retenu & retenons noſtre ſecrétaire ſignant ſans de lui prendre ne exiger aucun droit de noſtre séel car nous lui avons quicté & quictons par ces préſentes, etc. Fait à Gand, le xj^e jour de novembre l'an mil iiij^c lxvj. CHARLES. »

Le prologue du Doctrinal *contient une phraſe que je veux citer pour mettre le lecteur en garde contre une faute de copie qui pourroit le mettre dans une grande perplexité. L'auteur dit :* « Non voullant mon ouvraige comparer aux fais & œuvres de pluſieurs très-clers orateurs... Meiſmes, par feu maiſtre MARTIN LE FRANC, en ſon vivant philoſophe & poëte non moyen, & auſſy par GEORGES CHASTELLAIN, voſtre yſtoriographe, & par maint autre, avés receu pluiſeurs livres moraulx, yſtoires &

poëticques. » *La faute dont je veux parler a été commise par tous les éditeurs de* MARTIN FRANC, *sauf* M. THOMASSIN (Essai sur les écrits de Christine de Pisan); *dans deux passages du* Champion des Dames, *terminé en* 1451, *on cite* MICHAULT *comme mort :*

Faillit & pécha grandement,
Mathiolet semblablement
Qui n'a pas ensuivy MICHAULT;

& ailleurs :

La mort MICHAULT grand rethorique
Les facteurs amoureux lamentent.

Or, si l'on veut recourir aux bons manuscrits, on trouvera qu'il falloit lire en ces deux endroits le nom de MACHAULT (GUILLAUME DE MACHAULT, *le trouvère, mort vers* 1380), *ce qui dissipe la plaisante équivoque de deux écrivains se traitant mutuellement de* défunt, *puisque* MICHAULT *l'ancien vivoit encore en* 1458 *& que le jeune* MICHAULT *continuoit à écrire en* 1466.

La dernière stance du Doctrinal, *renferme le nom de l'auteur avec un jeu de mots que les copistes avoient bien soin de souligner en rouge :*

MICHAULT empres une PIERRE très-rude,

. . . .

A compofé en cefte plénitude
Le contenu de ce petit volume.

On retrouve la même prévenance pour le lecteur dans la ftance finale de la Danfe aux Aveugles :

PIERRE ne peult humeur de bafme rendre

. . . .

Leur efcolier et difciple MICHAULT.

Cet ouvrage nous révèle un détail de la vocation littéraire de PIERRE MICHAULT : « Longtemps, *dit-il*, j'avois doubté que la rudeffe de mon engin ne feift congnoiffance de mon ignorance ; mais debvoir & obéiffance m'ont tellement aguillonné que réfiftance n'a eu lieu. » *Il ajoute que d'autres travaux l'occupoient alors & qu'il les interrompit pour fe livrer uniquement à celui qu'on lui demandoit.*

Le Doctrinal du temps préfent *a fait l'objet de beaucoup d'analyfes fur lefquelles je ne reviendrai pas; cependant je n'abandonnerai point cet ouvrage fans relever deux particularités qui s'y rattachent : l'une, c'eft la teinte pour ainfi dire théologique que ce poëme emprunte à de nombreufes citations de l'Écriture, des Saints Pères, S. Auguftin furtout ; on fent le clerc fous le poëte & la fcolaftique perce fous l'allégorie. On*

n'eſt pas ſurpris d'apprendre que l'auteur étoit prêtre. La Vertu *en recevant les ſervices que lui offre l'*Acteur, *lui en témoigne d'autant plus d'agrément*, « que, *dit-elle*, tu as aucune fois escript choſes fortiſſans à mon ſervice. » *C'eſt une alluſion à la* Complainte *de* 1465 *& à la* Danſe aux Aveugles, *de* 1464. *La deuxième obſervation que me ſuggère le* Doctrinal, *c'eſt qu'il a bien pu n'être pas étranger à la diſparition de* MICHAULT *après* 1466. « PIERRE MICHAULT, *dit l'abbé* MASSIEU, *ſe crut appelé à inſtruire les grands & dans cette vue il compoſa le* Doctrinal. » *Seulement, à aucune époque les oreilles des grands ne s'ouvrent volontiers à la cenſure, ſurtout lorſque la cenſure porte juſte. Le* Bon Duc *qui avoit eu vingt enfants naturels de ſes trente* amies *connues, en dépit de la deviſe un peu oubliée* : Aultre n'aray, *qu'il avoit adoptée en* 1430, *en l'honneur de ſa royale épouſe, le* Bon Duc, *dis-je, n'avoit que trop de motifs pour s'appliquer les hardieſſes de* Vantance, *de* Concupiſcence *& de* Corruption. GEORGES CHASTELLAIN *convient qu'il* « avoit en luy le vice de la chair ; qu'il eſtoit durement lubrique & fraiſle en ceſt endroit : à ſouhait de ſes yeux complaiſoit à ſon cœur, & au convoi de ſon cœur multiplioit ſes délicts. » *Auſſi pouvoit-il ſe reconnaître dans ces vers que* MICHAULT *place dans la bouche de* Vantance :

> Au ſeigneur donc convient dire en ce point :
> Ha, Monſeigneur, je ſçay un adventaige

Moult bel & gent, lequel pour ung pourpoint
Je vous feray amener en partaige...
Puis fault venir à la Dame & lui dire :
Ha, Madame, monſeigneur a des gens
Les plus maulvais qu'on ſceuſt au monde eſlire,
Qui à tous maulx ſont prompts & diligens,
Et font venir toutes les nuys céans
Sottes femmes, de quoy moult me deſplaiſt;
Mais je n'oſe de ce tenir long plait.
Et toutesfois, bien ſouvent je remonſtre
A monſeigneur, ſans luy plumer chaſtaignes,
Le mal qu'il fait; car c'eſt ung let encontre
De vous changer pour ces laides araignes :
Lors il me diſt : Regarde que tu gaignes;
De ceſt an cy n'auras pourpoint ne robe;
Et dit encore partout que le deſrobe;

& dans ces leçons, non moins juſtes peut-être, qu'il lui fait donner par un flatteur :

Si de matières curieuſes
On vous fait requeſtes piteuſes,
Sans entendre tel appareil,
Reſpondez : Pourtez au conſeil.
Il ſouffit que le prince vive
Plaiſamment, ſans ce qu'il eſcripve

A faire raifon & juftice.
Car fa grandeur fupellative
Ne doit point eftre fi chétive
De s'entremettre de police.
Le Parlement eft tout propice,
Ayant pouvoir par fon office
De miniftrer par la province
Juftice, fans en parler au prince.

MICHAULT *étoit déjà fecrétaire du comte de Charolois lorsqu'il écrivit fon livre, & il venoit fans doute d'être nommé à cet office. Malgré la faveur dont il avoit joui jufqu'alors, on s'expliqueroit fort bien qu'il ait été difgracié par le duc Philippe, en cette même année, pour les licences qu'il s'étoit permifes à l'égard de celui-ci. Rien, fans doute, ne le prouve pofitivement, mais toutes les circonftances donnent à cette conjecture affez de probabilité. Quoi qu'il en foit, il difparoît totalement de l'arène littéraire & des* efcroes *de la cour de Bourgogne à partir de cette époque* (1).

(1) Il y a une traduction flamande du *Doctrinal* reftée inconnue à tous les bibliographes & qui n'eft citée que par GRAESSE, *Tréfor des livres rares* (t. IV, p. 516). Elle eft intitulée : PIETER MICHIEL *Doctrinael des tyts.* — A la fin : *Dit boec is volendt tot Haerlem in Hollāt int jaer ons heren dufent vierhondert fes eñ tachtich opten vier cñ twintichften dach in julio.* (D. JAC. BELLAERT.) In-4°, de 126 feuillets.

Immédiatement avant le Doctrinal, *se placent avec une date certaine les deux* Complaintes *sur la mort de la comtesse de Charolois, Isabelle de Bourbon, deuxième femme de Charles le Téméraire & sa cousine germaine, morte en* 1465, tost après la triumphante victoire de Montlhéry (1). *Je dois être dispensé d'analyser ces petits poëmes qui laissent trop apercevoir qu'ils furent écrits au XVe siècle ; mais ils me fourniront le sujet de certaines remarques sur le compte de leur auteur. La première complainte se termine par la devise* AMÉ DE MOULT JE SOYE, *qui signale dans le* Chevalier délibéré *l'auteur du* Pas de la Mort *& qui m'a servi à retrouver le nom de celui-ci ; il n'est pas douteux que ce soit* PIERRE MICHAULT. *La deuxième complainte est mal à propos indiquée comme la* suite *de la première, dans le manuscrit de la Bibliothèque de Bourgogne d'où* LAMBERT DOUXFILS *a tiré* La Danse aux aveugles & autres poésies du XVe siècle (*Lille, Panckoucke*, 1748). *L'auteur de cette pièce y est moins positivement reconnu que dans l'autre, mais ainsi que dit judicieusement l'éditeur du recueil que je viens de citer,* « *il se désigne assez dans la deuxième, où la* Mort *dit à la* Vertu :

« Vous avez sceu jà de moy somme toute,
En ung Traictié par cest acteur dité,

(1) 16 juillet 1465.

Comme je fuis aveugle & n'y vois goute
Et tout vivant à ma Dance fe boute. »

J'ai fignalé un manufcrit où MICHAULT *eft qualifié de prêtre ; je ne fais fi l'on peut à ce propos tirer quelque conjecture de ce qu'il dit dans la ftance antepénultième de la première complainte :*

Morir la vis ; j'en fuis affez recors,

& fi c'eft en qualité de clerc ou de fimple serviteur qu'il affifta aux derniers moments de la princeffe.

En tout cas, les circonftances hiftoriques qui donnent un peu l'air d'un procès-verbal à l'expreffion de la dure grevance *du poëte, font confirmées par le témoignage de tous les chroniqueurs. Le mariage de Charles le Téméraire s'étoit fait fous des aufpices qui n'étoient pas de nature à faire prévoir les regrets que lui infpireroient un jour la perte de fa femme. On fait qu'il avoit été décidé par Philippe le Bon, à l'infu du jeune prince qui eût volontiers reculé ; mais, dit* DU CLERCQ : « Ains ledit fianchage fuft pourfaict, le duc manda fon fils, & le baftard fon fils, & préfents plufieurs feigneurs, lui dit : « J'ay entendu que « tu fais envis le mariage que je veux que tu faffes ; je ne fçai qui » te meult, finon que on m'a dit que tu te marrirois volontiers » en Angleterre à telle ; je veux bien que tu faches que combien » que j'ay eu grandes allianches aux Anglois, & pour vengier

» la mort de mon père, je me fois piéçà allyé à eulx, fy ne fuft » oncques mon cœur & mon couraige anglois & veulx bien que tu » le faches ; fi je cuidois que tu le feis & que tu te volfiffe allyer, » je te bouterai hors de touts mes pays ne jamais de feigneurie » que j'ay tu ne joyrois & encoires plus, fi je cuidois que mon » fils baftard, que voilà préfent, te le confeillaft ne aultre, je le » ferois meftre en un facq & noyer, & tous ceux qui te confeil- » leroient de toutes ces chofes. Je m'en attends à ce qu'il en eft » toutes voyes, comme dit ay. » *En effet, le duc de retour d'Allemagne & fe trouvant à Nevers, manda en hâte à la ducheffe de Bourgogne qui étoit à Lille, de faire époufer les fiancés, ce qui eut lieu la nuit de la Touffaint, à la réception des lettres :* « & fuft ledict mariage fi forcement faict, *dit* DU CLERCQ, que la nuit de devant ledict Charles n'en favoit rien... Par le commandement très-exprès du duc, Charles coucha icelle nuict avecq fa femme, laquelle depuis il aima tant, que c'eftoit belle chofe de la belle vie touchant marriage qu'ils menoient & difoient pour vray que pour rien iceluy Charles n'euft allé à aultre femme que la fienne ; car lors c'eftoit grande pitié que le pechié de luxure régnoit moult fort & par efpécial ès princes & gens marriés, & eftoit le plus gentil compaignon qui plus de femmes favoit tromper. » MATHIEU D'ESCOUCHY *donne à peu près les mêmes détails. Ceux qui fuivent, encore empruntés aux* Mémoires de J. DU CLERCQ, *tracent de la mort de l'infortunée comteffe*

un tableau dont les principaux traits se retrouvent dans les Complaintes *de* PIERRE MICHAULT. « Le xxvj^{e} jour de ſeptembre, *dit ce chroniqueur*, l'an mil iiij^{c} lxv, en la ville de Bruxelles, par ung jeudy, clouſt ſon dernier jour très-noble & excellente dame Catherine de Bourbon (*liſez :* Iſabelle), femme du comte de Charollois, laquelle ne délaiſſa que une fille ſeulement nommée Marie, & n'avoit oncques eu plus d'enfant. Icelle dame avoit la renommée d'eſtre la plus humble, la plus benigne, & pleine de meilleurs mœurs que dame que poeult eſtre : le comte & elle avoient aimé l'ung l'autre parfaitement, & tellement qu'il n'eſtoit point ſceu que depuis que le comte l'euiſt eſpouſé, il euiſt à faire à aultre femme que à elle. On diſoit qu'elle eſtoit tant gracieuſe que à peu l'avoit oncques veu courrouchiée; les ducheſſes de Bourgogne & de Bourbon, ſes mères, feurent à ſon treſpas; laquelle ducheſſe de Bourgogne feit merveilleux debvoir de la garder nuict & jour, tellement que à l'heure de ſa mort, elle dit que la ducheſſe de Bourgogne eſtoit mieux ſa mère, que ſa mère qui l'avoit portée. »

J'ai cité une note du manuſcrit où MICHAULT *eſt qualifié de prêtre, dans laquelle il eſt dit que la* Danſe aux aveugles *fut achevée le* 15 *mars* 1464. *On a vu auſſi que la dernière ſtance du poëme contient le nom & le prénom de* PIERRE MICHAULT. *L'écrivain, dit* M. G. BRUNET *ne manque pas d'agrément & il eſt fort ſupérieur à la plupart des poëtes contemporains; cette*

appréciation eſt ſurtout vraie s'appliquant à la Danſe aux Aveugles, *qui avec le* Doctrinal, *défraya longtemps la réputation de leur auteur. On me ſaura gré ſans doute de ne pas inſiſter davantage ſur ſa compoſition la mieux connue par les éditions qui en ont été données au public, notamment celle de* M. LAMBERT DOUXFILS, Lille, 1748 (1).

Je place immédiatement ici le Pſaultier des Villains, *qui figure dans un manuſcrit du Vatican à la ſuite du* Bréviaire des nobles *d'*ALAIN CHARTIER, *avec cette rubrique au catalogue :* Le faupthier *(ſic)* des villains fait par MICHAULT TAILLEVANT varlet de chambre du duc de Bourgogne à l'encontre du Bréviaire des nobles fait par maiſtre ALAIN CHARTIER. »

Le prologue débute par ces vers :

Des nobles hons j'ay veu le *Breviaire*
Que fiſt jadis en ſon temps mestre ALAINS
Et pour ce m'eſt il prins talant de faire
Selon mon ſans le *Sauptier des Villains*
Car vilenie eſt laide & envis lains,
. . . .

(1) « PANZER mentions a duch edition (*Goudae, Gerh. Leeu*, 1482) entitled: *Van den drie blinden Daunſen*, wich renders it probable that the work is not originally of french extraction. » (W. PARR GRESWELL, *Annals of pariſian typography*, p. 128.) Cela n'eſt plus douteux aujourd'hui.

La bibliothèque de Carpentras en possède un manuscrit, sans titre & sans nom d'auteur, qui commence avec quelques variantes :

Des nobles j'ay veu le *Breviayre*
Que fist jadis le noble maistre ALAIN,
Et pour ce m'est pris le talent de fayre
Selonc mon sens le *Psaultier des Villains.*
. . . .
Ceulx sont villains qui sont des villonies.

*La date de cette œuvre n'est pas certaine, mais la manière dont l'auteur parle d'*ALAIN CHARTIER *laisse assez présumer qu'elle est bien postérieure à l'année* 1449, *s'il faut admettre comme authentique l'épitaphe de ce poëte découverte au siècle dernier dans l'église de S. Antoine d'Avignon : & il n'y a pas de motif raisonnable pour la rejeter. Quelques auteurs ont fait vivre encore* ALAIN CHARTIER *en* 1458 *&* JEAN REGNIER *qui n'a cependant pas passé* 1463, *dit en rapportant une chanson qu'il lui attribue :*

Maistre ALAIN duquel Dieu ait l'âme,
Lequel cy gist soubs une lame.

Si la date de 1458 *étoit certaine, l'identité de* PIERRE MICHAULT DE TAILLEVENT *ne seroit pas douteuse & nous aurions*

un exemple de la réunion des deux prénoms avec le nom de TAILLEVANT.

Vers 1450 MICHAULT *compofoit fon* Paffe-temps. *Les éditions très-rares citées par* BRUNET, *commencent par ces vers :*

Je penfoye n'a pas longtemps,
Ainfi qu'on penfe à fon affaire...

Tandis que le manufcrit de la Bibliothèque de Stockholm offre cette variante :

Je penfoie n'a pas fept ans
Ainsy c'on penfe à fon affaire,
Par manière de paffe-temps....

L'explicit *fe compofe des deux vers fuivants, où l'auteur fe nomme & nomme fon opufcule :*

C'eft le Paffe temps de MYCHAULT
A grant froidure demi chault.
Explicit.

La date de cette œuvre affez infignifiante m'eft fournie par un paffage de la réponfe qu'y fit PIERRE CHASTELAIN, *où il dit :*

Je croy que le pardon de Romme
Que j'atens me fera du bien.

Ce pardon de Rome, *c'eft le grand jubilé de* 1450. « Et entra

l'an cinquante, *dit* OLIVIER DE LA MARCHE, qui fut le fainct & falutaire ou de la Jubilée, que le grant pardon général eftoit à Romme. » — *Pour en revenir à* CHASTELAIN, « fes ftances, *dit M.* DE REIFFENBERG, ne font qu'une fuite de calembourgs que M. de Bièvre eût enviés. » *Malgré ce jugement, trop jufte hélas! je donne plus loin cette rapfodie où il fe rencontre de nombreufes allufions à* MICHAULT *&* *à* CHASTELAIN *lui-même.*

M. DE REIFFENBERG *avoit d'abord attribué la réplique à* GEORGES CHASTELLAIN ; *plus tard il s'eft rectifié en reftituant à* PIERRE CHASTELAIN *le* Temps perdu : « Si ce n'eft pas une erreur, *dit-il*, ce doit être un parent par le fang & la rime de Georges Chaftelain. » *Cette appréciation eft trop févère : ce dernier poëte eft bien fupérieur à fon homonyme.*

Dans le catalogue de La Vallière, *en* 3 *volumes, figure au n°* 2823, *un manufcrit du* Paffe-Temps *où les deux noms de* PIERRE *& de* MICHAULT TAILLEVENT *fe rapportent à une feule perfonne.*

La bibliothèque Harléienne poffède auffi un manufcrit du Paffetemps *avec le nom de* P. MICHAULT.

MOLINET *a écrit une pièce dont le début rappelle fingulièrement ces deux compofitions :* Ceulx qui font dignes d'eftre aux nopces de la fille de Laidin. *En voici la première ftance* :

« Sachés que le conte Michault
Qui eft trop plus qu'à demy chault

M'a faict ung compte fort foubdain ;
C'eft que la fille de Laidin,
Ne fçay fi c'eft Anne ou Marie,
Pour tout potage fe marie... »

Le Pas de la Mort *m'a déjà fourni des renfeignements biographiques fur fon auteur : que le lecteur fe raffure, fi je viens encore lui en parler; je lui ferai grâce d'une analyfe minutieufe, mais je veux fimplement affigner à ce poëme, puisque poëme il y a, un ordre de date. La profpérité à laquelle l'auteur fait allufion a été plaifamment relevée par* CHASTELAIN *dans fon* Temps perdu, *compofé vers* 1450; *je place la date de la compofition du* Pas de la Mort *entre* 1443 *&* 1450, *& les circonftances hiftoriques n'infirment pas trop cette hypothèfe. La danfe macabre repréfentée pour la première fois au cimetière des Innocents, en* 1424, *au milieu des horreurs de la famine & de la pefte, avoit provoqué la fculpture & la peinture à reproduire les principales fcènes de ce ballet d'étrange & formidable efpèce :* « *La poéfie elle-même n'alloit pas tarder à s'en infpirer; &* PIERRE MICHAULT, *en attendant la* Grant danfe macabre des hommes & des femmes, *imprimée à Paris en* 1586, *par Guyot Marchand, montroit déjà dans le poëme de la* Dance aux Aveugles *le genre humain ballant tour à tour à la fuite de l'amour, de la fortune & de la mort. L'imagination du XVe fiècle, en France, étoit obfédée ainfi que d'un cauchemar de cette idée née à la fuite*

des calamités de toute sorte dont le spectacle l'avoit ébranlée (1). »
Le Pas de la Mort, *écrit évidemment sous la même impression sinistre, doit cependant une tournure différente, & jusqu'à son titre peut-être, à l'influence des tournois ou* Pas, *dont les* Mémoires *d'*OLIVIER DE LA MARCHE *tracent des tableaux si animés & si détaillés : ici le* Pas de la charme de Marsenay *ou de l'*Arbre de Charlemagne *près de Dijon (*1443); *là, le tournois d'Arras* (1446); *ou le* Pas de la Pèlerine *(*1447*), ou encore celui de la* Fontaine de Plours, *près de Châlons sur Saone (*1449), *ou plus tard celui du parc de Bruxelles, où Charles le Téméraire âgé de* 16 *à* 17 *ans joûta pour la première fois (*1451*) & celui de Lille* (1453*). C'est là, à n'en point douter, l'influence inspiratrice de ce poëme. Les milieux en changeant modifient ainsi plusieurs fois en un siècle l'imagination des peuples & des écrivains.* MICHAULT *a fourni, semble-t-il, à* OLIVIER DE LA MARCHE *les principaux héros du* Chevalier délibéré : Messire Accident le soudain, Antique le débile, Excès le hérault, *& ce n'est pas le seul emprunt que lui doit* Celuy qui tant a souffert. *Comme ce poëme est assez rare, j'en citerai quelques strophes qui font allusion au* Pas de la Mort : Pensée *exhorte en ces termes le chevalier errant :*

» Dois tu oublier où que soye
Le traittié qui tant point & mort,

(1) M. CAMPAUX, *Villon*, p. 147.

Que fist Amé de mout je foye,
Plus riche que d'or ne de foye
Du merveilleux Pas de la Mort?
Savoir fault qui est le plus fort,
De toy Accident ou Debile :
Chascun d'eulx en a tué mille.

» Ces deux chevaliers trescrueux
En la grant forest Atropos
Tiennent le pas trop perilleux
Treshorrible tresmerveilleux
Sans avoir jour ne nuit repos
Et continuent leurs propos
De tant combattre & de ferir
Que faire tout homme morir.

» Messire Accident le terrible
Fournit les jeunes & les fors
Et Debile le treshorrible
Met à fin par cop invisible
Ceulx dont la vigueur en est hors.
Ils font de tuer tous effors;
Leurs murdres font si à doubter
Que nuls ne leur peut eschapper.

» Scez tu pas que Excès le herault
T'a pieçà noncié leurs chapitres;

Tu ſcez que ce poiſe & que vault ;
Accident t'a livré l'aſſault,
Tu as oy de ſes epiſtres;
Il eſt temps que tu te chapiſtres.
Car tu as touchié à l'empriſe
Depuis ta première chemiſe. »

On peut voir par cette citation, qu'il eſt bien queſtion du poëme de MICHAULT, *publié ici pour la première fois.*

Cy ſenſieult ung traictiet fait par Michault Taillevent varlet de chambre de tres hault tres puiſſant & victorieux prince Philippe duc de Bourgogne & de Brabant depuis l'entrée de mond. Sr au pays de Luxembourg juſques à la prinſe de la ville de Luxembourg.

Le titre de cette pièce indiquée par les éditeurs du Songe de la Thoiſon dor *marque aſſez clairement le nom de ſon auteur & l'année qu'elle fut compoſée,* 1443-1444. *Elle eſt ſuivie d'une autre intitulée :* Niſi Dominus cuſtodierit civitatem fruſtra vigilat qui cuſtodit eam. — Par MICHAULT TAILLEVENT, varlet de chambre de Philipe, duc de Bourgogne. Pour la prinſe de Luxembourg. — *C'eſt la paraphraſe du pſaume* CXXVI. *Le premier* Traictié *eſt diviſé en quatre parties :*

¶ Et premierement de l'ennortement fait aux gens d'armes.

Or avant, avant, compaignons.
Il eſt hault temps d'honneur conquerre.

Picars, Hennuiers, Bourguignons,
Sans plus avant du fait enquerre,
Pour haulte renommée acquerre,
Gouvernés vous en tous vos fais,
A la guerre comme à la guerre
Et à la paix comme à la paix.

Les deux derniers vers terminent également les autres ſtances de cette première partie.

¶ Autre ennortement aux gens de court.

L'aumaire d'honneur eſt ouverte,
Non pas l'aumaire aux bibelos
Et à tous vaillans deſcouverte ;
Amans honneur bien dire l'os.
Et pour ce fait requier & los
Qu'on mette paine deſormais
A conqueſter renom & los,
Car il eſt temps ore ou jamais.

Ce dernier vers revient auſſi au bout de chacune des autres ſtances de la deuxième partie :

¶ Autre traictié touchant bataille.

Entre vous autres Saxonnois,
Qui eſtes au duc de Saxongne,

Cuidiés-vous par vos haultes voys
Efbahir le duc de Bourgongne ?
Affeuré eft en fa befongne,
Preft de refpondre à tous propos :
Dur aux armes ne quiert repos.

Chaque ftance de cette troifième partie fe termine de même par une efpèce de proverbe :

Droiture deffait tout débat.

A bon droit vaillant champion.

Plus y a feu plus toft pot bout.

Voici enfin la première ftance & la dernière de la quatrième partie :

¶ Prenoftication de Luxembourc avant la prinfe.

Luxembourc à interpréter
Ou equivoquier la manière,
Quant vient à proprement parler,
Vault autant comme en bourg lumière.
Pourquoy dont fe tirent arrière
Les bourgois & les habitans
De la clarté grande & entière
Qui les poeut efclarer tous temps.

. . . .

A Februam mère & deeſſe
De Mars le grant Dieu de bataille,
Prie & requier par ſa haulteſſe
Que le ſoleil ſy bien bataille
A tout l'eſpée qui bien taille,
Qui en ait le los & le pris,
Et que tous maulx ſi bien retaille
Que paix ſoit par tout le pays.

Le morceau intitulé Niſi Dominus *fait ſuite à ce qui précède, au ſujet de Luxembourg*; *l'auteur y décrit la conquête de cette ville par le duc de Bourgogne. J'en citerai auſſi la première ſtance & la dernière : ces deux petits poëmes ne manquent ni de ſtyle ni de mouvement* :

Se Dieu ne garde la cité,
Qui tout de ſon ſiége regarde,
Quant vient à la néceſſité
Fruſtamment veille qui la garde,
Et eſt auſſy comme ſans garde :
Et ce poeut on dire au propos
De Luxembourg, à qui retarde
Pour mal veiller paix & repos.

. . . .

La ville & les appartenances
De Luxembourg, la place & l'eſtre,
Le pays & les circonſtances
Soit mis de Dieu en la main deſtre.
Car il vault mieulx qu'en main ſequeſtre,
En luy priant à toujours mais,
Que celle conqueſte puiſt eſtre
Le bien du pays & la paix.
Amen.

Le manuſcrit d'où ces poëmes ſont tirés appartint juſqu'en 1867 *à la famille de M. de Guerne, ancien maire de Douai; il paſſa alors dans la bibliothèque d'un des amateurs les plus distingués de Lyon, qui en fit l'acquiſition dans une vente d'ouvrages rares & précieux dont M. L. Potier avoit dreſſé le catalogue.* (1) *Outre les deux poëmes qui précèdent, ce recueil compoſé paroît-il, au XVe ſiècle, contient :* (*f°* 168) *le* Songe de la Thoiſon dor *dont je parlerai plus loin;* (*f°* 185) *une* Moralité, *au titre de laquelle un annotateur de ce temps a ajouté cette indication :* Le Doctrinal du temps qui eſt une invective en vers contre les mœurs dépravez, *& qui ſe termine au f°* 200, *par ces*

(1) Catalogue des livres, &c., compoſant la bibliothèque de M. H. D M***, dont la vente aura lieu le mardi 23 avril 1867, &c. Paris, L. Potier, libraire, 1867. — *Le manuſcrit dont je m'occupe eſt décrit au n°* 945 *de cet important catalogue, où* M. Le Roux de Lincy *en a donné une notice étendue.*

mots : Explicit MICHAULT TAILLEVENT; *Le* Traictié sur la prinse de Luxembourg, *occupe les fos* 202-210, *& le* Nisi Dominus, *les fs* 210-217; *au fo* 217 : C'est le débat du cœur & de l'œil fait par MICHAULT TAILLEVENT; *ce poëme qui s'arrête au fo 232, n'est pas terminé.*

Le Songe de la Thoison dor *est la plus ancienne œuvre de Michault, selon toute apparence. Il parle de l'institution de l'ordre comme d'un événement assez récent : elle avoit eu lieu le* 20 *janvier* 1430, *à l'occasion du mariage de Philippe le Bon avec Isabelle de Portugal :*

> Le chief des bons & de chevalerie
> A ung ordre mys sus *nouvellement...*

dit l'auteur, qui marque ainsi la date de son poëme :

> Pour finable conclusion
> . . . .
> Ung peu après le Saint Martin
> Je fis ce dit à ung matin,
> De l'ordre de la Thoison dor
> Et après ballade à la fin,
> . . . .

Il se nomme aussi à la fin, en ces termes :

> Mychault après son premier somme
> Trouva ce dit en son trésor

Et pour ce prie qu'on le nomme
Le fonge de la Thoifon dor.

La Saint-Martin précède la Saint-André : la première de ces fêtes fe célèbre le 11 *novembre, la feconde le* 30, *& c'eft à cette dernière que fe faifoit la fête de l'ordre, comme le poëte a foin de le fignaler en ftyle de procès-verbal, avec les motifs à l'appui :*

Et ayans grant affection
A faint Andrieu benoit patron
De l'ordre que avoient empris.
. . . .
Phelippe par la grace de Dieu
Duc de Bourgogne & de Brabant
Au glorieulx jour faint Andrieu
. . . .
S'oblige de faire la fefte
De la Thoifon dor reluifant...

Je crois qu'il eft permis de fuppofer que le poëme fut compofé vers le mois de novembre 1430, *en vue de la première fête de l'ordre, qui fe célébroit à la fin du même mois. Ce qui nous intéreffe davantage c'eft qu'on y trouve la même tournure, la même invention, le même ftyle, en un mot, que dans les productions les plus inconteftables de* PIERRE MICHAULT. *Il y aurait trop d'exemples à citer fi j'en voulois fournir la preuve. Loin de*

moi de prétendre que ce ſoit un motif abſolument irréfutable pour lui en attribuer la paternité : mais on verra plus loin qu'il s'y joint un argument aſſez péremptoire en réponſe à l'objection ſur laquelle on ſe fonde pour la lui dénier complétement. Le Songe de la Thoiſon dor *a été publié pour la première fois dans la* Collection de poéſies, romans, *etc. de* SILVESTRE ; *c'eſt le n° 13 de cette collection.*

Je ne ſais pas à quelle date ſe rapporte une autre œuvre de P. MICHAULT, *le* Traitté de Fortune, *dont il n'exiſte des manuſcrits qu'à la* Bibl. imp., *n°* 1696, *ancien n°* 7675, *& à l'* Arſenal, *n°* 314, *commençant par ces vers :*

S'enfuit ung traittié petit
De Fortune qui ellieve...,

Je ne me ſuis propoſé en faiſant cette énumération des œuvres connues de MICHAULT, *que de démontrer par diverſes concordances l'identité de* PIERRE MICHAULT *& de* MICHAULT DE TAILLEVENT, *comme écrivain. On ſait que ce point a été beaucoup controverſé. L'éditeur du* Songe de la Thoiſon dor, *réſume la queſtion en ces termes :*

« *Pour nous, dit-il, ſans entrer profondément dans une diſcuſſion qui pourroit bien demeurer ſans réſultat, nous croyons pourtant devoir faire obſerver que* PIERRE MICHAULT, *qui a pris ſoin de faire connoître lui-même ſon nom & ſon prénom dans la der-*

nière ſtrophe de la Dance aux Aveugles, *n'a pas cru devoir ſe déſigner par le ſurnom de* TAILLEVENT, *que quelques critiques lui attribuent, tandis que, d'un autre côté, l'auteur du* Songe de la Thoiſon dor *& de pluſieurs autres pièces... eſt conſtamment déſigné, dans le manuſcrit que nous avons ſous les yeux, ſous le nom de* MICHAULT TAILLEVENT, *ſans que ce nom ſoit jamais précédé du prénom* PIERRE, *qui accompagne toujours le nom de l'autre* MICHAULT. *Nous n'entendons pas ſans doute, tirer de cette obſervation, peu importante en elle-même, une concluſion déciſive, mais nous ne la croyons pas entièrement ſans valeur, & nous penſons qu'elle ſuffit au moins pour légitimer le doute en pareille circonſtance.*

» *Peut-être auſſi cette queſtion, enviſagée ſous un point de vue purement philologique ou littéraire, eût-elle pu trouver une ſolution, ou du moins une apparence de ſolution, dans un examen critique & raiſonné des diverſes poéſies qu'il s'agiroit de reſtituer à leur véritable auteur ; mais là encore les diſcuſſions les plus ſavantes, les conjectures les plus plauſibles, les aperçus les plus fins, les raiſonnements les plus ingénieux ne conduiroient tout au plus qu'à des probabilités toujours conteſtables.* »

Si je ne poſſédois pas des documents plus poſitifs que ceux dont parle l'éditeur de ce poëme, je ſerois aſſez de ſon avis ; j'avoue même que j'héſite à attribuer la Thoiſon dor *à l'auteur du* Pas de la Mort, *parce que je ne trouve préciſément pas d'autre*

élément de comparaifon pour ce poëme que la forme littéraire, qui fe rapproche quelquefois jusqu'à la redite des productions appartenant inconteftablement à PIERRE MICHAULT. *Le ftyle, ce n'eft pas feulement l'homme, c'eft auffi fon fiècle, & fur le fonds commun des idées d'une époque l'expreffion a quelquefois des rencontres fi étonnantes que la critique en eft déroutée. Si l'on ne favoit, par exemple, que l'*Oultré d'amour *appartient à* G. CHASTELLAIN *on pourroit, fans forcer le rapprochement, l'attribuer à* PIERRE MICHAULT, *tant les deux auteurs ont d'analogie entre eux.*

Il ne me refte qu'à récapituler, pour ainfi dire, les données que je viens d'établir, afin d'en dégager la vérité. Je dois d'abord faire la part des œuvres qui, étant compofées après 1458, *ne peuvent appartenir qu'à l'un des* MICHAULT : *relier enfuite les œuvres de cette période à celles de la période antérieure à* 1458, *pour établir que ces dernières proviennent du même auteur que les autres, après avoir expofé les caractères communs par lesquels on peut les réunir. On a vu qu'une objection férieufe fe fonde fur ce qu'on n'a point rencontré le prénom de* PIERRE *accolé au furnom de* TAILLEVENT ; *cependant tous les biographes s'accordent à le donner aux deux* MICHAULT *& c'eft même là ce qui complique l'équivoque. Mais ce qui n'appartient certainement qu'à un feul des deux, c'eft la devife* Amé de moult je foye, *par laquelle* OLIVIER DE LA MARCHE *a défigné l'auteur du* Pas

de la Mort : *j'ai démontré que c'eſt le même perſonnage qui compoſa en* 1465 *la* Complainte *ſur la mort de la comteſſe de Charolois & l'on ſait que* MICHAULT *l'ancien étoit mort en* 1458. *A cet égard il ne peut donc ſubſiſter aucun doute : mais ce qui achève de diſſiper toutes les obſcurités, c'eſt l'épitaphe de* MICHAULT *dont je vais dire un mot. La voici, telle que je l'ai trouvée dans un manuſcrit quaſi-officiel :*

Cy giſt Michau de Taillevent
Qui ſon amour ſans taille vent.

Cette inſcription devoit exiſter encore vers 1600-1602 *dans quelque localité de la Flandre ou du nord de la France : elle n'a été relevée dans aucun recueil, mais l'endroit où je l'ai rencontrée ne permet pas de douter qu'elle ne ſoit authentique. Voici l'extrait d'un rapport officiel concernant le manuſcrit qui me l'a livrée et qui appartient aujourd'hui à la Bibliothèque royale de Bruxelles :*

« *C'eſt un gros volume in-folio, rempli de deſſins au crayon, à la plume, au lavis, à l'eſtompe même, exécutés de* 1600 *à* 1602, *par* ANTOINE DE SUCCA, *par l'ordre des archiducs Albert & Iſabelle. Ces deſſins repréſentent les effigies des comtes de Flandre & de leurs femmes. des ducs de Brabant, de quelques rois & reines de France, de quelques perſonnages illuſtres même, effigies levées d'après les pierres tombales, les vitraux, les tableaux, &c.,*

exiſtant à l'époque de l'auteur, dans les égliſes, les monaſtères, &c. de la Belgique & du nord de la France. C'eſt en quelque ſorte une iconographie princière de la Flandre & du Brabant, d'après les documents les plus authentiques. Ce qui donne une haute valeur à ce recueil, c'eſt qu'un grand nombre de ces monuments n'exiſtent plus. »

Malheureuſement ANTOINE DE SUCCA *a négligé d'indiquer l'endroit où il avoit copié l'épitaphe de* MICHAULT. *Ce qui nous intéreſſe ici c'eſt de conſtater que le ſens du ſecond vers* Qui vend ſon amour ſans compter — *ſe rapproche ſi naturellement de la deviſe* Amé de moult je ſoye, *qu'il eſt preſque impoſſible de n'y pas voir une alluſion à celle-ci; cela ſuffit, me paroît-il, pour identifier ſans confuſion poſſible* PIERRE MICHAULT, *porteur connu de la deviſe, avec le* MICHAULT DE TAILLEVENT *de l'épitaphe à laquelle la même deviſe prête un jeu de mots transparent.*

Les œuvres de PIERRE MICHAULT *poſtérieures à* 1458, *ſont comme on vient de voir le* Doctrinal (1446), *la dernière connue, les deux* Complaintes (1465) *& la* Danſe aux Aveugles (1464); *les autres, compoſées avant cette année qui correſpond à la mort de* MICHAULT *l'ancien, ne portent la plupart point de date certaine; on ne peut les claſſer que par des ſynchroniſmes & des inductions tirés de leur ſujet. Ce ſont: le* Pas de la Mort, *compoſé vers* 1450, *le* Paſſe temps, *avant* 1450, *le* Traictié, *(*1443*), le* Pſaul-

tier des Vilains *(vers* 1440*) le* Songe de la Thoifon dor *(vers* 1430*), & fans date certaine, le* Débat du cœur & de l'œil *& le* Traitté de Fortune. *Je crois pouvoir attribuer au même auteur les pièces qui précèdent le* Pas de la Mort *dans le manufcrit de Lille* : *le* Dis de remors *& le* Dis du cheminant. *D'après ces indications la carrière littéraire de* MICHAULT *embraffe environ trente-fix ans. Sa première œuvre connue me paroît être le* Songe de la Thoifon dor *& l'on y rencontre déjà des idées & des tournures qu'on retrouvera dans le* Pas de la Mort *quelque vingt ans plus tard. — J'en ai cité des exemples en parlant de ce poëme.*

Après avoir fait connoître l'auteur, jetons un rapide coup d'œil fur fon ouvrage.

Le manufcrit de Lille fe compofe de cinquante-quatre feuillets : il eft écrit fur de fort papier du format petit in-folio : il n'a point de titre & contient les pièces fuivantes, dont la première commence au haut de la première page (1).

1° Le dis de remords. *Ce petit poëme qui me paroît être de* PIERRE MICHAULT *à en juger par le ftyle, occupe 4 feuillets : il eft écrit en vingt-fept ftances de fept vers & orné d'un deffin colorié repréfentant la Mort armée d'un long dard s'avançant*

(1) Sir THOMAS PHILLIPS cite ce manufcrit *enrichi de jolis deffins à la plume coloriés*, dans l'inventaire des manufcrits de la Bibliothèque de Lille qu'il a dreffé en 1828 & qu'on trouve reproduit dans les *Arch. hift. & litt. du Nord de la France*, 1838, p. 484.

*derrière un berceau de rosiers fleuris où sont assises deux dames qui paroissent écouter le débat de deux jeunes personnages : l'un que nous retrouverons dans une autre miniature, c'est l'*Acteur, *qui se met en scène sous le nom de* Cheminant ; *il porte une longue pique ; l'autre tient un bâton & sa ceinture est ornée de crânes humains* ; *c'est* Remords, *le second interlocuteur du débat. Voici la première strophe de ce morceau* :

Qui va tousjours sans retourner
N'est merveille s'il va bien loing,
Joenesse fait maint pas passer
Dont il ne seroit jà besoing ;
Pource qu'il va sans avoir soing
Quelle issue prendera sa voye,
N'est merveille s'il se fourvoye.

2° Le Cheminant dit. *C'est la suite du morceau précédent : elle se compose de dix-sept stances & occupe trois feuillets : le verso du dernier est blanc & le recto est rempli aux deux tiers par un dessin représentant le* Cheminant *agenouillé dans un oratoire, devant une image de la Sainte-Vierge : celle-ci assise sous un dais, porte l'enfant Jésus dans son giron : l'*Acteur *a déposé par terre, à côté de lui, son chapeau & la pique dont nous l'avons vu armé tout à l'heure. La première strophe de ce dit, que nous reproduisons ici, est suivie d'une longue invocation à la Vierge. Voici ce début :*

Après que j'eus bien entendu
De remors l'amoneftement,
Je regrettay mon temps perdu
Qu'ay alloué trop follement;
Et fy ne fçay quant ne comment
Dieu me vouldra donner efpace
De luy prier mercy & grafce.

Ce regret de fon Temps perdu, *nous avons vu* MICHAULT *en faire le fujet d'un poëme; pourroit-on regarder ici le retour de la même penfée comme une rencontre fortuite de deux efprits différents? N'eft-ce pas plutôt une forte préfomption en faveur de la paternité que nous revendiquons pour* MICHAULT? *Il feroit nous paroît-il, difficile de le nier. — Je ne connois aucune édition de ces deux morceaux.*

3° Cy commence la Danffe aux Aveugles. *Tout le monde lettré connoît ce poëme auquel* MICHAULT *doit fa petite célébrité : il occupe trente-quatre feuillets du manufcrit de Lille, où il eft orné de trois deffins pris dans le fujet : ce font les plus importants & les plus curieux du recueil, fous le rapport de la compofition, de l'originalité, de l'expreffion, du coftume. Le premier deffin* (*recto du* 3e *feuillet*) *repréfente Vénus & Cupidon préfidant à la danfe des humains*; *le fecond* (*f°* 10 *recto*), *reproduit la danfe de la Fortune avec tous les détails que fournit le texte*; *la déeffe au vifage mi-parti de noir & de blanc, tient une roue :*

deux ménétriers l'accompagnent : l'un, perché ſur une colonne, richement accoutré, tient une trompette d'argent : l'autre à terre, déguenillé, s'eſſouffle péniblement ſur un inſtrument en bois uſé & fendu. Non loin, une femme tend une couronne aux danſeurs. — La troiſième compoſition (fº 19 *recto) expoſe, toujours d'après le texte, le dénouement lugubre de la ſarabande : il y a là un effet vraiment ſiniſtre & des nuances d'expreſſion fort heureuſes. Voici s'avancer Atropos et ſon cortége : la ſombre Parque aſſiſe nue ſur un bœuf décharné, brandit ſon dard : un linceul jeté ſur le col de l'animal lui forme une étrange draperie : en avant, marchent des hérauts de la* Mort *portant ſa bannière tandis que les danſeurs, pâles & tremblants, ſe preſſent à l'étroite iſſue de la carrière. Le cortége eſt précédé par deux méneſtrels,* Eage & Accident, *qui ſont auſſi les héros du* Pas de la Mort (1).

4º Eſcript eſt ce qui ſenſieut à l'entrée de la chambre des

(1) Il exiſte de nombreux manuſcrits de la *Danſe aux Aveugles :* nous citerons entre autres ceux de la Bibl. impériale. nºˢ 7675, 1119, 1186, 1653, 1654, 1655, 1656, 1696, 1989, 2367, 2359, 8047 & ſuppl. nº 607 ; de l'Arſenal, nº 347 ; de la Bibliothèque Harléienne au Britiſh muſeum ; de la Bibl. de ſir Thomas Phillips ; de la Bib. royale de Bruxelles, 11018-11025. On peut conſulter ſur ce poëme & ſur ſes éditions imprimées : Peignot, *Danſes des morts,* p. 137 ; G. Brunet, *La France litt. au XVº ſ.* ; J. C. Brunet, *Manuel* : Graesse, *Tréſor des livres rares* ; Le Grand d'Aussy, *Mémoires de l'Académie des Inſc.*, II ; Goujet ; Joly, *Mercure de France*, mars, 1741 ; Duverdier, Galland ; Montfaucon, *Biblioth. des man.* ; Papillon, *Bibl. des auteurs de Bourgogne, &c.*

comptes de monsgr. le duc de Bourgogne à Lille. *Ces huit ſtances, qui occupent un feuillet, ont été inſérées dans le* Mémoire ſur les Bibl. du Nord, *de* M. LE GLAY, p. 55.

5° (Le Pas de la Mort.) *Ce titre n'eſt pas écrit en tête de ce poëme, qui remplit les douze derniers feuillets du volume, mais c'eſt bien celui qui lui appartient. Au verſo du ſecond feuillet ſe trouve un grand deſſin dont le ſujet eſt emprunté à l'action :* Accident & Antique, *foulant un ſol jonché de cadavres & d'oſſements, pérorent devant la* Mort, *un ſquelette couché ſur une dalle, ſous un pavillon blanc & bleu. A un arbre ſec pendent les écus du tournoi : au ſecond plan, on voit à gauche la fontaine des pleurs*; *dans le lointain, un payſage en camaïeu, &, à droite, l'*Acteur *juché ſur un rocher, ſe penche en ſe cramponnant à un tronc d'arbre, pour épier ce qui ſe paſſe au-deſſous de lui. Les perſonnages s'écartent un peu des données du texte, qu'on retrouve plus fidèlement traduit dans le frontiſpice de la traduction flamande. Ainſi* Accident *eſt une ſorte de Don Quichotte, maigre & long : ſes épaulières ſont des crânes, il porte une maſſe à pointes, un grand cimeterre & ſes tibias ſont garnis de poignards* à demi-rouges. *Ce détail devroit appartenir à ſa monture fantaſtique, mais ici le chevalier de la* Mort *eſt à pied. Le perſonnage d'*Antique *eſt figuré par un vieillard appuyé ſur des béquilles, mais il n'eſt pas accompagné, comme dans la gravure flamande, de* Maladie qui le ſervoit. — *Un ſecond deſſin rem-*

pliſſant la moitié du recto du f° 7, repréſente Excès *proclamant le décret de la* Mort : *il eſt à cheval, en coſtume de héraut, ſonne de la trompette & porte ſur ſes vêtements le blaſon d'*Antique *dont le* champ eſt de ſable à potence d'or. *Trois perſonnages, repréſentant les trois âges de l'homme, écoutent la proclamation d'*Excès : *la ſcène eſt placée dans un payſage dont le fond eſt montagneux. Toutes les compoſitions ſont encadrées dans un large filet biſtre, avec des angles fleuronnés.*

Il ſeroit difficile de préciſer authentiquement l'origine du curieux manuſcrit de Lille ; les caractères de l'écriture, ceux des deſſins & le ſujet du poëme lui-même ne laiſſent planer aucun doute ſur l'époque de ſa confection : on peut placer celle-ci à l'année 1460 *environ; mais de déterminer où il fut écrit & par qui il fut illuſtré, ce ſeroit témérité. Il y avoit alors une pléiade d'enlumineurs & de calligraphes, attachés ou non à la cour de Bourgogne, diſſéminés dans toutes les villes du domaine de Philippe le Bon. Rien n'établit non plus que l'auteur ait préſidé à la tranſcription de ſon œuvre : les fautes dont la copie eſt remplie ſuffiroient même pour infirmer toute conjecture favorable à cette preuve. Les feuillets du commencement & de la fin portent certaines indications qui, ſans jeter un grand jour ſur ces obſcurités, ne laiſſent pas toutefois de fixer quelques repères chronologiques. Voici ces annotations telles qu'elles me paroiſſent devoir ſe placer dans l'ordre de leur ſucceſſion naturelle.*

Je dois à l'exquise obligeance de M. PAEILE *les renseignements qui en éclaircissent le texte.*

« Ce livre cy appartient à Alixandre de Waurin à Lille. »

Dans la même page on lit deux fois cette devise : Pensers à sa fin.

Cet Alexandre de Wavrin est le neveu de Jean de Wavrin, seigneur du Forestel & de Fontaines, le célèbre auteur des *Chroniques d'Engleterre*. Son aïeul Robert, sire de Wavrin, avait eu, outre trois enfants légitimes, trois bâtards : Jacqueline, qui fut légitimée par lettres datées de Lille, en décembre 1407 ; Jean, le chroniqueur, légitimé par lettres de Charles VII du mois d'octobre 1447, & qui joua un grand rôle dans l'histoire de Lille ; & Galien de Wavrin, écuyer, légitimé par lettres données à Bruxelles, le 4 mars 1458, après la mort de son père. Galien eut aussi un bâtard, Alexandre de Wavrin, légitimé par lettres du mois d'août 1512, délivrées à Bruxelles. C'est celui dont il s'agit ici. Sir Thomas Phillips, a aussi cité ce nom dans son *Inventaire des msc. de Lille* : « Ce manuscrit, dit-il, a appartenu à *Alix* de Wavrin, pour laquelle le livre paroît avoir été écrit. » Cette méprise est assez singulière, puisque le mot *Alexandre* est écrit en toutes lettres.

« Che livre chy apertient à Pierres Artus marchant demourant à St-Pierre à Lille. »

Pierre Arthus, fils de feu Pierre, natif de Lille, fut inscrit au livre des bourgeois le IXe *jour de juing*, 1551. Il pourroit bien être ici question du père. Les Arthus étoient d'ailleurs une ancienne famille patricienne de Lille ; on les voit figurer dans les tournois de l'Epinette de 1442 & de 1447, & l'on compte plusieurs d'entre eux parmi

les Rois de cette inftitution : Jean, en 1357 ; Thomas, en 1360 ; Philippe, en 1364 ; Jean en 1380 ; Jacques, en 1393 ; Jean, en 1435 ; Thomas, en 1471 ; Jacques, en 1473.

« C'eft à Grard de Gand acheté à la vendue dudict Artus. »

Ce poffeffeur n'eft pas infcrit dans la bourgeoifie de Lille, mais la provenance qu'il indique lui affigne ici fon rang véritable.

« Che liure appertient à Jan Pafquier maiftre des ouvraiges de la ville de Lille, par luy aceté à la vendue Grard de Gand. »

La véritable qualification de Jean Pafquier dans les nombreux documents officiels où il figure, eft celle de *Solliciteur des ouvrages ou maître des œuvres*, charge à laquelle il fut nommé en 1513. Ces fonctions importantes ne pouvoient être conférées qu'à un homme d'une certaine maturité, & c'eft furtout cette confidération qui me fait croire qu'il s'agit plus haut de P. Arthus le père.

Toutes les mentions qui précèdent fe trouvent infcrites à la fin du volume : le nom du dernier poffeffeur connu figure au contraire au bas de la première page :

« A Jehan Mariffal marchant demourant à Lille. »

Jean Mariffal, fils de Gille, fut infcrit dans la bourgeoifie le 13 juillet 1579.

A partir de là, on perd le fil de la tranfmiffion du manufcrit : on préfume qu'il paffa à l'abbaye de St-Pierre, lez-Lille & qu'à la fuppreffion de cette favante communauté il entra avec beaucoup d'autres livres dans la bibliothèque actuelle de la ville. Il

ne figure pas d'une manière ſpéciale dans les anciens catalogues; mais on ſe rend compte de cet oubli en ſe rappelant qu'à une époque aſſez peu éloignée de la nôtre, DESESSARTS, *& après lui* FELLER, *imprimoient dédaigneuſement que ces ſortes d'ouvrages n'étoient recherchés que par quelques* bibliomanes.

L'édition flamande, dont on a reproduit ici en fac-ſimile la première page & la dernière, eſt un petit volume in-quarto, *de* 16 *feuillets ſignés A-D, ſans chiffres ni réclames, orné de gravures, la plupart découpées dans d'autres bois déjà utiliſés par Jean de Duyſbourg pour l'illuſtration du* Dieren Palleys *& des* IX Quaeſten. *On n'en connoît qu'un ſeul exemplaire, qui n'eſt pas le joyau le moins précieux du ſomptueux écrin de* M. CAPRON, *d'Ypres : il provient comme le livre* Der IX Quaeſten, *de la bibliothèque de feu* M. VAN COETSEM, *de Gand* (1). *L'imprimeur n'eſt guère connu que par des mentions éparſes & très-conciſes, ſauf celle que lui a conſacrée* M. POLAIN, *dans un article ſur les marques d'imprimeurs publié par le* Bulletin du Bibliophile françois *de* TECHENER (*t. II*, 1836-1837, *p.* 17)*: Jean de Duyſbourg ou van Doeſborch demeuroit à Anvers, ſur le rempart des Lombards. Pluſieurs de ſes livres portent au frontiſpice un guerrier à cheval, armé de toutes pièces & dont le deſtrier eſt couvert d'une*

(1) Voy. la deſcription de ce livre dans le *Bibliophile Belge*, 1869, p. 60, & ſur d'autres productions du même imprimeur, *Ibid.*, p. 14 & ſuiv.

housse aux armes de Brabant; à l'entour sont les armes de France & de Bourgogne & celles des quatre villes principales du duché. A la fin, les armes de Brabant surmontées de celles de l'Empire, avec ces mots : Nobilis Brabancia. *D'autres ouvrages portent à la fin la grande marque qui est ici reproduite. Le* TPas der Doot *n'est guère plus signalé dans la littérature macabre que ne l'est le poëme françois de* MICHAULT. *J'ai cité au commencement de cet avertissement le passage de la traduction flamande du* Chevalier délibéré *qui l'attribue à* COLYN COELLIN, demeurant à Bruxelles. *C'est tout ce qu'on sait de cet écrivain dont aucune biographie, je crois, n'a daigné s'occuper. La version flamande a dix strophes de plus que la françoise, & chaque strophe neuf vers au lieu de huit : le neuvième résume ordinairement toute la stance en une sentence ou une maxime plus ou moins heureusement ajustée au sens général de l'octave. C'est un caractère particulier au génie flamand & qu'on retrouve dans presque toutes ses productions littéraires. Disons bien vite que la rareté de ce livre est son plus grand mérite. La plupart des gravures qui l'illustrent appartiennent évidemment aux danses macabres : aux folios* 5 & 7 *v°, la* Mort *porte un cercueil sous le bras d'une façon tout à fait galante; au f°* 12 *v° elle entre en branle avec un groupe de riches marchands &, au recto du même feuillet, on la voit, armée d'une bêche de fossoyeur, attirer doucement par la main l'empereur lui-même suivi d'un cortége de*

rois. La Mort *a dans toutes ces images un type hideusement sardonique : l'expression & le geste défient toute description.*

Je fais grâce au lecteur de ce qu'on appelle en termes du métier, la description bibliographique de ce précieux petit volume : je ne relèverai point le nombre de lignes de chaque page ni les accidents qui se présentent dans sa composition. Cependant il me reste à parler de l'inscription grecque qui le termine & je ne puis priver le lecteur des réjouissants efforts d'érudition auxquels s'est livré l'unique écrivain qui se soit, à ma connoissance, occupé de cette inscription : je parle de M. HULTMAN, *gouverneur du Brabant septentrional, mort en* 1820, *auteur d'un opuscule anonyme intitulé :* Bibliographische Zeldzaamheden. *Parmi les raretés qu'il décrit figure un livre de Jean de Duysbourg, le* Dieren Palleys, *orné du sigle de cet imprimeur.* M. HULTMAN *émet à ce propos une opinion que je ne me pique pas de rendre avec toute la solennité qu'il y met :* « Il m'a paru, *dit-il, reconnoître là des caractères grecs & bien qu'ils soient imprimés en un seul mot, je crois qu'il faut les lire ainsi :*

υπο θοω ιλυ τοπ.

« *Supposant qu'il s'agissoit de quelque proverbe, j'en recherchai le texte original, sans toutefois réussir à le trouver, même dans la* Collectio absolutissima Adagiorum *publiée par* GRYNAEUS

de Francfort, en 1656. *Un de mes amis, homme instruit & versé dans les lettres, à qui j'en parlois dans ces entrefaites, me suggéra la conjecture suivante : en admettant que ma lecture soit bonne, il faut, d'après mon ami, restituer le texte de cette manière :*

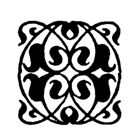
ὑπο θοω ἰλους τοπος,

ce qui peut se rendre littéralement en latin par cette phrase : Sub celeri limi locus, *dont le sens seroit :* e celeri rotatione oritur limus : *une rotation trop rapide n'engendre que de la boue* (1), *& au figuré, tout changement rapide est périlleux ; allusion à la roue de la Fortune & aux révolutions subites auxquelles l'homme est exposé. Cette sentence rentre bien d'ailleurs dans l'esprit de la gravure à laquelle elle s'applique. Comme cette conjecture ne paroît pas inadmissible, il faudra bien qu'on s'en contente jusqu'à ce qu'on en trouve une meilleure.* »

Un savant hollandois, M. VANDER LINDE, *interprète ce sigle d'une manière beaucoup plus simple & surtout plus raisonnable : il ne s'est pas évertué à rechercher un monument d'érudition dans ce qui n'est qu'un brevet d'ignorance que le graveur de la planche se décernoit lui-même, sans se douter des tortures*

(1) Dans l'esprit du critique, cette figure est empruntée à la roue du potier dont la rotation trop rapide disperse l'argile humide au lieu de la façonner en vase.

qu'il imposoit aux Saumaises *futurs.* « *Ces mots grecs, dit* M. VANDER LINDE *retracent tout simplement & fautivement la fameuse maxime inscrite sur le fronton du temple d'Apollon à Delphes : c'est le célèbre* ΓΝΩΘΙ CEAΥΤΟΝ (γνῶθι σεαυτόν), Connois-toi toi-même! *Seulement, le graveur qui ne se rendoit pas compte de la valeur des caractères en a altéré quelques formes.* » *C'est un genre de bévue dont l'épigraphie n'a pas exclusivement le monopole.*



APPENDICE

LE TEMPS PERDU PAR PIERRE CHASTELAIN (1)

En contemplant mon temps paſſé
Et le paſſe temps de Mychault
J'ay mon temps perdu compaſſé
Duquel à préſent bien m'y chault,
Car point ne me ſuis demi chault
Trouvé touſjours à grant froidure,
Mais touſjours froit tant que froit dure.

(1) Le codex nº 55 de la Bibliothèque de Stockholm eſt un recueil de *Poëmes divers*, qui renferme entre autres deux chanſons de Pierre Chastelain :

5º *Enſuit le contrepaſſe temps* Michault (74 ſtrophes, 9 feuillets).

6º *Enſuiſt le temps recouvert de maiſtre* Pierre Chastelain (258 ſtrophes, 32 feuillets).

Voici la première ſtance & les deux ſtances finales de cette dernière pièce :

1. On diſt ſouvent : qui riens ne porte
Riens ne luy chiet, & on le croit.
En cela point ne me depporte
Pas ung party qui me recroit :
Mais d'autre part qui plus acroit,
Auſſy eſt-il tant plus aſtraint :
Qui trop embraſſe, peu eſtraint.
. . . .

255. Suppliant au prince royal
A qui ſuis & ſeray toudis
Humble ſervant, poure & loial,
Qu'il me pardonne après tous ditz
Si j'ay mespris ; car à tous dis :
Que rien ne vault ung bien vouloir
Qui part ne fait de ſon vouloir.

Puifqu'ainfy a Michault efté
Demy chault en yver foubs froit,
Qu'eftoit-il à mi-chault efté
De la grant chaleur qu'il fouffroit?
Car qui bien che que je fouffre oit
Peult bien entendre ung aultre plaint :
Magres n'eft qui trop cras fe plaint.

Trop fais des plaintes en fomme aigres
Voiant la fin qui les demainne
Par moyen dont elles font maigres ;
Michault, Michault, quel vent te mainne?
Confidère la vie humaine
Car pour bien fon fait maintenir
N'eft qu'au moyen la main tenir.

Quant de ton paffe temps j'ouy
Reciter environ dix vers
Pour certain je fus refjouy
Des gracieulx mos & divers.
Chapiaulx ne font point toudis vers
A l'eure de bouvre tenir
Fol ne fcet le bien retenir.

256. N'a gueres que rien ne portoie,
Ne fais encor, mais je le trayne,
Et auffy bien me deportoye
Que je fais ore à mal eftrayne :
Bon train ne fçay ne bonne trayne,
Que jà fans manche rebraffier,
Bien eftraindre & moins embraffier.

Cy fine le temps recouvert de
Mstre Pierre Chaftellain.

De poureté & de vieilleſſe
T'es pris de faire plains envie,
Après la mort ce que viel leſſe
Le fait il retourner en vie?
Puiſque à plaindre vient je l'envie,
Je ſuis, dont à bon droit me plains,
Viel de très grant poureté plains.

Entens bien, ce ſont deſjà deux :
Mais après ſouvent me ſouſpire
De temps perdu dont fort me deulx,
C'eſt celui pour qui je ſouſpire;
Pourroit on demeurer ſoubs pire
Et ſuige tout ſeul, que t'en ſemble,
Quant j'ay ces trois hoſtes enſemble?

Pauvreté qui comme paille arde
Me conſtraint faire mains las ſault;
Veilleſſe la faulſe paillarde
D'autre part me crie à l'aſſault,
Et tamps perdu ce qu'il aſſault
Deſtruit, à dire un mot tout ront :
On tire bien tant que tout ront.

L'omme ne peult eſtre deulx fois :
Dieu nous a fait tout d'un aroy.
Or t'aviſes bien touteſfois
Veuls tu plus vivre que le roy?
La mort met pluiſeurs en deſroy
Mais qui ſe voit des ans grant ſomme?
Volentiers dort qui a grant ſomme.

Ami chault, trop grant chault demandes,
Se tu te plains de tefte faine,
T'en trouveras à plaines mandes
Plus que n'eftaindroit toute Saine
Baiffe toy fe le nés te faine;
Tel a en fcience aquis art
Et fe cuide chauffer qui s'art.

Se de ton chault euffe ung bien peu
Croy que je n'euffe point le foing
Que j'ay & fy fuffe bien peu,
Car trop néceffite refoing:
Chafcun n'a pas à fon befoing
Toufjours cincq oefs après fes pois
Seloncq la balance le pois.

Quant ce vient que poife la charge
Plus que ne porte la balance
Merveille n'eft s'elle defcharge.
Et fe poix & tout à bas lance
Qui na qu'ung pot & abat lance
Au mieulx qu'il peult ufer convient,
Ou fe baiffier quant le cop vient.

J'ay par maintes fois beau baillier
Devant que nul riens donner maille
N'a taille feulement baillier
Et tout tant que je forge & maille
Peult autant valoir une maille
A mettre feullement en blé
Que veffe vault ung pet emblé.

Or m'a jà trop longtemps duré
Tant que j'en ſuis tout ennoyé
Et ſe je n'en fuſſe enduré
Tant me vaulſiſt eſtre noyé
Car j'euſſe piéchà renvoyé
Et kairielle & letanie :
Poureté n'a qui l'eſtat nie.

De cela ne me deſconforte,
Auſſy ne puige Dieu forchier ;
Che feroit à moy choſe forte
Mettre une tour en un forchier,
Che que je gaignay pas forche hier,
Huy ne ſçay qu'il eſt devenu.
Tout s'en va dont il eſt venu.

Poure homme fait de paſſe paſſe
Maint beau tour avant qu'il s'affame ;
Qui ſon temps en poureté paſſe
Jà pour tant ne pert il ſa fame.
Touſjours le poure homme & ſa fame
Font de néceſſité vertus :
Au mains à trois cops deux pertus.

Quant les tacons furent trouvés
Néceſſité les controuva,
Car le ſorler ſamble eſtre ouvrés
Du tacon qui bien au trau va :
Et quant ſes pechiés retrouva,
Diſt que tel a robe nouvelle
Que toujours n'a vache qui velle.

Quant de néceffité diroie
Que bien qui point ne me deboutte,
De moy meifme je mefdiroie,
Car qui l'un tire l'autre boutte;
Qui toft fe part, toft s'y reboutte
Et trop tos quant le cas efchiet
Bien fe garde à qui ne mefchiet.

On voit bien fouvent le plus fort
Plus toft que le foible abatu
Et faire merveilleux effort
Du bafton dont il eft batu;
En la fin, conte rabatu,
Tant vault non plus au poure avoir
Que poureté au riche avoir.

La mort l'un & l'autre executte:
Vela qui refconfort me donne
Auffy toft celuy qui fecutte
Comme celuy qui s'abandonne,
Puisqu'au riche plus ne pardonne
Que au poure, ne peut à che vailloir
Que faire aler à cheval oir.

Auffy vecy qui me conforte,
S'à poureté fuy condempné
Che feroit à moy chofe forte
D'eftre par richeffe dampné;
Auffy ne fuige habondant né:
Se je ne fui ne duc ne conte,
De tant mains aige à rendre conte.

Or eſt la fin juge et partie
Univerſal comment s'entent ce
Plus toſt n'eſt point la départie
De ceſt monde que la ſentence ;
Chaſcun ſa conſcience entence
Et nettoie avant le départ,
Que le grant dyable n'y ait part.

Qui entre ſes meffais oublie
Ung ſeul qui miſt en oubli hier
Rien n'y vault les criés oublie
Qui apartient à l'oublier ;
Las, il ne fault riens oublier
Dieu nous pardoinſt tous nos deffaulx :
Aux grans faucheurs les grandes faulx.

A bon droit plain mon temps perdu ;
Pour avoir ne porte le dueil
Qui recouvré & reperdu
Eſt ſouvent à un moument d'ueil
Mais de vieilleſſe trop me dueil
Car plus tamps n'ay ne plus qu'ouvrer
Pour mon temps perdu recouvrer.

La joneſſe petit avanche
Qu'il fault entre il fault que mal yſſe
Et qu'eſtoiche de moy avant che
Que je ſeuſſe en plus que mal iſſe
Car tout mon tamps ſans grant maliſſe
Ay tenu de bel ou de let
De follie ung grant dent de let.

Las, que n'eſt ce dent deſpiéchà
En quelque place ou laron piſſe
Se celui n'eſt qui deſpiecha
L'autrier volontiers la rompiſſe
Et avant tous les corrompiſſe;
Pour ce que tant couſte ma chier
Mains mors avallon ſans machier.

Les grans les gros morſiaulx avallent
Sans maſchier & bien l'ont à mors
Se les petits morſeles vallent
L'eſtrangler, que n'en ſont-ils mors?
Plus gros ſont & plus grans remors
En la fin troeve on d'amerthumme :
Point n'eſt ſeur qui en la mer tumme.

Puiſque mer d'amertume eſt ditte
La richeſſe que déſire hons,
Pourquoy en celle mer mauldite
Tous ainſy plongier déſirons
Et ſavons bien qu'ades yrons
En terre tous poures & nus
Et veu que che monde eſt nulx.

Se de chaleur à moy trop chault,
Tant me vault tuer de mon dart,
Car qui en ce monde a trop chault
Je cuide que en l'autre monde art
Il n'eſt de ſcience ne d'art
Ung tout ſeul paſſe tamps que j'oie,
Tel que bien faire & vivre en joie.

De ma joneſſe ſui delivre
Je ne ſçay qui hors m'en tira :
Au fort Dieu merchy & ce livre
Qui je croy point ne mentira ;
Déformais autrement yra
Toute ma vie & mon affaire :
Ce qui eſt fait n'eſt pas à faire.

Tant que joneſſe m'a duré
Tamps perdu n'eſt de moy failly,
Car jamais ne l'euſſe enduré,
Puiſque vieilleſſe m'aſſailly,
Combien que toudi barſailly
En tirant quelque matelas :
Gaire ne fait qui matte l'as.

On peult èmplir de bure pos
Et fonder aulx aers chités ;
Pour ceulx qui quierent bon repos
Ou monde on n'a qu'averſités ;
En infer ſont avers chités
A porter figues juſq'à bas
Pour rendre comptes des cabas.

Trop mieulx leur euſt valu chyfer ;
A voir ſy fault que chaſcun meure
Que autant dor avec lucifer
Qui a les dens plus noirs que meure ;
Che quy eſt du monde y demeure,
Il ne s'en va que l'eſperit
Et ce qui leſſent les perit.

Que fait celui qui diftribue
Chofe à lui mal attribuée,
Quant du fien point ne contribue
Et fait draps blans d'autrui buée?
Gloire eft-elle à lui tribuée
S'il lui prefente ce mes riens :
Il fait maifon d'autrui mesriens.

Toufjours de confeil plaine feille
Peult donner ung bon confeillier,
Mais celui meifmes qui confeille
A peine fe fcet confeillier
Che que je fis par confeil hier
Hui fe voit le contraire effet :
Sy toft n'eft penfé qu'il eft fet.

Chafcun fon fardeau portera
A fon col de long & de les ;
A chela fe deportera
Seloncq qui fera fardelés
Ou qu'il fe trouvera delés :
Mais fe garde quant il l'emboure
L'emplir de riens en lieu de boure.

Las fe je voy ainfy fardé
Laffus entre Dieu & les fains
Je feray trop bien raffardé
Des grans fardiaulx fe je l'effains :
Sy me vault mieulx que je leffe ains
Que je porte che lort fardage
Et que je penfe à mon fait d'age.

Auſſy ſe je ne deſcharjoie
Ces fardiaux ſy ordement fais
De chela dont a la char joie,
L'ame en poroit porter le fais ;
Encore ne ſçay que je fais
Plus que celui qui tous nos viaulx
Toudis en fait on des nouviaulx.

Cy fine ma théologije
Pour donner repos à la teſte
Se je l'ay bouttée ou logije
En petis termes je proteſte
Que s'il y a qui le deteſte
Ou ſ'atende au fille qui bout,
Il trouvera la fin au bout.

Comment je me ſui maintenu
A mi chault, mon amy, aſcoutte :
Touſjours n'ay point la main tenu
Aulx genoulx plus que j'ay a ſcoutte :
Joneſſe pers & bien me couſte
Mille plaiſirs pour ung doyt dire,
Dont je ne ſçay que je doy dire.

Par le païs fus joſne enfant
Longtemps enquerant mes ſollas
Toudis en joie triumphant,
Juſk'à tant que je fus ſoubs las ;
Mais quand je treuve le ſot las,
Il a biau hurter à la porte
Qui le grin du molin aporte.

Amours, inftrumens & mufique
Tout mon bien ont preocupé
Et en vanité efmu fy que
A paine congnois O. Q. P.
Ay je bien mon temps ocupé ?
Tant leffe amours fon ferf a prendre
Que peult levrier en lafce prendre.

Quoy que ne fuffe adefyrant
Ou ne teniffe compte d'ame
Toudis eftoi-ge défirant
A bien favoir mon entre dame
J'achetay, fy m'ait noftre Dame ?
Une très-plaifant harpe & belle ;
Doulx au cuer n'eft à l'œil rebelle.

Sy pris à ma harpe acorder
Et entend la confonance
Des acors & par recorder
Je l'acorday fans diffonance
Tant que la doulce refonance
Fift, qui fe peult faire de main ;
Sy poure aujourd'hui que demain.

Auffy d'argent ne me challoit ;
Au monde je n'en voy s'ils tels
Cuer et corps, yeulx & bouche alloit
Et euffe filx ne fept chitels
A furnir mes neceffitels
Tant feullettement & non plus :
A content ne me chault du fourplus.

Tout le tamps qu'en amours j'oie eulx
Toudis en musique musay,
Pour avoir le cuer plus joieulx
Et à ma harpe m'amusay.
Maintenant les dois camus ay :
Qui mieulx chante & de harpe joue
A magre dos & platte joue.

Aussy n'y congnoige plus notte,
Car je ne voy plus à demy
Et puis quand mon tamps perdu notte
Ne me chault de fa ne de my;
Mais encor par le sang de my
Me souvient de la camusette
Tousjours à fol becq a musette.

En ce tamps le tamps ne passoie
Pour certes, car il me passoit
Quand ung jour de gaing trespassoie
Jamais celluy ne rapassoit;
En passant très bien compassoit
Le bien que par fortune avient :
Mais point ne pert tant qu'il avient.

Amours m'avoit en ses liiens
Tenu l'espasse de .x. ans
Et encor fusse assez liiens
Se n'eussent esté mesdisans
Toudis leur entremés disans;
Mais je fus par eulx débouttés.
Bien poissant est bien rebouttés.

Ung jour ainſy comme change eur
Et que le cuer va treſmarchant,
Je cuiday devenir changeur
Toujours ſur les comptes marchant,
Comme il affiert à ung marchant;
Mieulx vault à bien contez contendre
Sans doute que trop au con tendre.

Par chifres & par augoriſme
Quatre ans je comptay ſans monnoie,
Ne plus ne mains que Margot rimme
Et auſſy plummé que mon oie
A ung chaſcun je ſemonnoie
Faire de mes comptes ſervice,
Car che n'eſt pas à ung ſerf vice.

Lorſqu'en ces finanches penſoie
Mainte chifre en fis en paroit
Ainſy ne fait pas qui pent ſoie
A vendre au marchant ne paroit
Peu de bien ainſy ne paroit;
Qui trop vert met ſon vin à broche
Bien menjaſt roſt qui leſche broche.

Ainſi n'euſe trouvé mon compte
Car touſjours de ſoir et de main
Metoie ung repas en meſconte
Et l'atendoie à lendemain;
Pour bien que nul face de main
Ne de pié froter ne de rire,
Que vault oille qui n'a que frire?

Et quant partout bien avifay
Que biau compter ne me valloit,
Comme fouvent bien advis ay,
Et ma fame me ravalloit
De ce que à mont & à val oit
A ung & aultre racompter,
Adoncque laiffay le compter.

Sy me boutay en l'arquemie
Et pris à remuer les livres
Tant qu'en .xij. ans je n'aquis mie
Pour en eftre quitte & delivres
Car bien plus de cent mille livres
Je cuiday faire d'or en maffe :
Point ne pert temps qui les amaffe.

Maintenant foubz ourme ou foubz til
Qui me donroit des tours que j'eulx
Au premier feroie plus foubtil
Que n'eft lors celui qui songe eulx,
A qui je donroie à tous jeulx
Quingnes ou au long de l'an ternes,
S'il me fervoit de fes lanternes.

Qui prétent férir à la bonne
Par les venins fe deftourbe homs
Se la fcience d'elle eft bonne
Quant il fe trœuve des tours bons,
Pourquoi ainfy nous deftourbons ?
Car auffy n'eft pas bien apris
Qui ainfy met fa vie à pris.

J'en ay trouvé mes dens pouris
Et mes yeulx tous defterminés
Que pour leur chanter ne pour ris
Ne font bien ades terminés ;
Mes dens font faulx d'oultre minés
Ne me chault mais qu'il y ait goutte
Mais il languift qui ne voit goutte ;

Je defpendy plus de cent frans
De l'autruy bien en celle ordure,
Se du mien meïfmes me fens francs
Confidere qu'adies l'or dure
En foubftenant la chaleur dure
Me convient des maulx foubftenir
Pour moy vers tous affoulx tenir.

Matin lever & tart veillier
Befongnier à col eftendu
Et à tous propos traveillier,
Ne riens à coy j'ai entendu,
Ne m'ont pas au plus fort tendu
Unne maille oultre ma defpenfce :
Moult remaint de che que fol penfce.

Et dès l'eure que je fuch né,
De quoy j'ay vefcu je ne fçay ;
Dieu fçay que j'ay toufdis finée
Sans laiffier n'affay
Ne bon vouloir jà je n'exay
A vivre droiturierement
Ou vie droituriere ment.

Se coufin fui de boutte Dieu
Je le faroie volentiers,
Au mains fuige parent de Dieu,
Qui poure eftoit francs & entiers;
Et non obftant qu'il fuft en tiers
Son fils fui; il fault qu'il apère
Que j'enfienne ung petit mon père.

De poureté, de humanité
Et de tant que mon père eftoit
J'ay part à fa divinité;
Or n'avoit-il maifon ne toit
Car fa cure point ne metoit
D'eftre évidamment apparens
En ce monde entre fes parens

Le bon preudon de grans tréfors
De fa propriété avoit
Que oncques en ce monde très ors
Ne vit mortel homme ne voit,
Mais bien tout publiier devoit;
Et fy fift apres fon départ:
A chela prétens avoir part.

Mais non pas fy haftivement :
Je fuis content qui le me garde ;
Non obftant ce chethivement
En le monde fuige; regarde
Qu'il me fault faire .1e. avant garde
Deformois & kariier droit
Pour mieulx certifiier mon droit.

Je fçay bien que je fuis poure homme
J'en fui contens & le veuil bien :
Je croy que le pardon de Romme
Que j'atens me fera du bien ;
Il ne me chault quant ne combien
Mais que je puiffe de mes fais
Là laiffier la charge & le fais.

Pour aller plus legièrement
Laffus voir mon parentage,
Et pour veoir entièrement
Qui poffède mon héritage,
Là feraige mon habitage,
Pour oublier mon temps perdu
Et le poure monde efperdu.

Je Pierre Chaftelain me nomme,
Qui contre temps perdu bataille';
Nuit & jour pour fauver mon homme
Le glave qui me combat taille,
Sy crains k'avecq fon *Débat* aille
Qui fa char en bataille vent :
Preng en gré Michault Taillevent.

Explicit le Tamps perdu Pierre Chaftellain, envoiet de par ly à Michault Taille-vent.





LE PAS DE LA MORT

'a pas long temps que je vivoye
En moult grande profperité
Et à foifon de biens avoye,
Sans rebout nul d'averfité,
Pour la non feure volenté
De Fortune, dont l'amité
A moy & aux miens de bonne aire
Eftoit oultre bort debonnaire.



Mais ſubit à ceſte propos
Plain de meſcongnoiſſant oultraige:
Comme tanné de long repos,
Vert & jeune, ſans eſtre oultre aige,
Entreprins de faire ung voyaige,
Que je trouvay puis ſi ſauvaige
Qu'en lieu d'y accroiſtre mes aiſes
Acquis y ay de grans meſaiſes.



Et pour deſcripre l'occoiſon
De ma non pareille aventure,
De noble & triumphant maiſon
Où j'ay prins ſens & nourriture,
Seulet party, ſans creature;
Et des grans chemins l'abature
Chevauchay à petit ſejour,
En bois & montaignes, ce jour.



Lors choiſy ung ſentier eſtroit
Et habandonnay la grant voye,
Dont me trouvay en tel deſtroit
Que bien penſif eſtre devoie
Comme celui qui ſe devoie,
Car nulle adreſſe n'y ſçavoye,
Quant j'oïs voix ſemblant humaines
Qui m'aſſouaigerent mes paines.



Tant penay que deſſus ung roc
Apercheu gens en lieu bien bas :
Sy m'enbuſchay pres d'un eſtoc
Et là entendy leurs debas
Qui ne ſont mie jeus n'eſbas,
Mais de plaiſance les rebas,
Soubz miſteres de ſy ſaint bruit
Que chacun y peult cueillir fruit.



Là où eftoient celle gent,
Se nomme le Val-Sans-Retour :
Tenebreux eft, non mie gent,
Et fe n'y croit là n'à l'entour
Tant de flourettes qu'ung paftour
En finaft pour faire ung attour
A sa paftourelle jollie :
Car riens n'y peult durer en vie.



La fontaine de plours y fault
Au pié d'un arbre fans verdure,
Où devant font, à mains d'un fault,
Lices clofes à voir moult dure,
Pour, tant comme le monde dure,
Faire par chaleur ou froidure
Encontre l'umaine puiffance
Ung fier pas d'armes à oultrance.



Deux efcus pendoient à l'arbre,
Dont la touche le pas caufoit :
Et emprès, plus brun que noir marbre,
En ung pavillon repofoit
Sus une biere où pou plaifoit
La Mort, qui dame fe dyfoit
Du val, en paiant tribus mains
A la terre de corps humains.



Deux chevaliers plain de defdaing
Vis devant celle dame vile :
Meffire Accident le foudain,
Et puis Anticque le debile :
L'un ront ce que Nature file,
L'autre mains corps à fes piés pile,
Et font eulx deulx chacun defcendre
A fy baffe chofe que cendre.



Accident ſur un monſtre eſtoit
Deſnaturel de corps & teſte;
Crins de dagues trenchans portoit,
Corne de tendue arbaleſte,
Queue de ſerpentine preſte,
Et, pour tout vaincre où il s'areſte,
Eſtoient ſes jambes de vouges
Et d'eſpées à mitié rouges.



Sur la brouette de langueur
Illec Anticque auſſy eſtoit,
Et l'y mena en grant ſueur
Maladie qui le ſervoit;
Et pour ce que grant aige avoit,
Le propos pour eulx deulx prenoit
Et acquit ſilence par là,
Et en tel maniere parla :



« Mort, feule dame de ce val,
Tu fcès que foubz une morfure,
Droit te decreta çà aval
Pour eftre à tous humains mort fure,
En corrigant la malfaicture
Par inobedience dure
Jadis commife en ung mors tel
Que humain gendre en eft mortel ;



» Et à mieulx ton exploit parfaire,
Les fervans tiens fumes commis,
Pour aydier chacun à deffaire,
Comme de Nature ennemis.
Sy venons nous deulx tes amis,
Affin que ne foions remis,
Racompter la nouvelle emprinfe
Pour ton bien par nous entreprinfe.



» Tu vois les proeffes troiennes,
Les Romains du fiecle dompteurs,
Les vaillances cartagiennes,
Franchois de la foy deffenfeurs,
Les Greits jadis bons guerroieurs,
De tous les regnes les milleurs,
Par Accident qui les enterre
Eftre à neant piechà en terre.



» Le Roy Saül, Acab, Creffus
Edipus, Hercules, Cathon,
Odiacer, Nabot, Artus,
Jule Cefar, Agamenon,
Hanybal, Pompée, Sampfon,
Socrates, Cyrus, Laumedon,
Et maint aultres font mis à fin
Par Accident, le tien affin.



» Accident fait en tes ſervices
En ce monde maints cops divers,
Fors à jugier ſy font propices
A aulcuns humains ou pervers :
L'ung chiet ſubit mort à l'envers,
Et l'autre, ès elemens couvers,
Soit en terre, feu, air ou mer,
On voit diverſement finer.



» Et moy, Anticque d'aultre part,
A toi ſervir je fais merveille.
Des enveillis je prengs ma part
Quant feibleſſe ſy les traveille.
Puis les meſſais paſſés reſveille
Et à memoire non pareille
Toutes les deffaultes ramaine
Pour acquerir le ſaint demaine.



» Adam paſſa ſoubz la main mienne,
Sy fiſt Noë ſans grace avoir;
La vie Habreham tant anchienne
Termina par mon grant pooir :
De Mathieuſalé fis debvoir
Et à Jacob mort recepvoir;
Thobie & d'autres oultre nombre,
Ay fait envanuir comme umbre.



» Touttesfois tu vois pour martire,
Perte d'amis, dechiet de vie,
Sur les humains fait tire à tire,
Que nul n'a de bien faire envie;
Tu vois leauté endormie;
Tu vois juſtice & foy perie,
Tu vois faire de grans cabas
Pour vivre folement chà bas;



» Tu vois l'eftout des gens livrer
A toutes langues menchongieres :
Tu vois les mauvais delivrer
Par argent, à peu de prieres :
Tu vois divifions murdrieres,
Toltes & rapinans manieres,
Traïfon & erreur immonde
Courrir maintenant par le monde ;



» Tu vois les habus qui fe font
En la publicque maniance ;
Tu vois le poure qui fe font,
Sans avoir ne droit n'audiance ;
Tu vois flatteurs avoir avance,
Tu vois que nul n'a fouffiffance,
Tu vois que vertu ne bien faire
Ne rechoivent point leur fallaire ;



» Tu vois chacun querir delices
En bains & en riches mengiers;
Tu vois en grant honneur les vices,
Tu vois pompes en habis chiers;
Tu vois que pour mortels dangiers,
Peſtilences ne cops murdriers,
Fais par nos mains ſur l'umain gendre,
Que nul ne veult à Dieu entendre.



» L'omme tachié de vaine gloire
Sur son pareil veult dominer
Et, ſans eſtanchier ſa ſoif, boire
Du doulx ruiſſiau, pour s'enyvrer,
Que Fortune ſcet delivrer :
Mais plus ſain ly ſeroit l'amer,
Car le gouſt l'aveugle enlumine
Et le fier fait eſtre benigne.



» Pou valent ſes treſors volaiges,
Que laiſſier convient en douleur;
Ses legieres joies non ſaiges
Dont on rechoit cuiſant langueur.
Car on voit ſans y faire honneur
Le roy comme le laboureur
Es ſepulcres dormir enſemble
En matere qui ſe reſamble.



» Adviſe le riche Creſis,
Le poure Diogenes ſage,
Le lait Guercille & biau Paris,
Trajan le bon juge en ſon aige,
Neron le tirant, plain d'oultraige,
Et tu verras ſans avantaige
Que nous avons leur loy forcloſe
Et fait venir à meiſme choſe.



« Quy auroit les ars de Virgille,
De Tulle & Platon la doctrine,
Les prophefies de Sibille,
D'Avicenne la medecine,
De Jofeph la pitié benigne,
La conftance Eraclitus digne
Et la charité de Moyfe,
Sy n'auroit il de mort franchife.



» Tout vient de terre & y retourne;
Terre eft mort & mere à la vie :
La terre defpouille & atourne,
Pour terre eft chevanche à unie :
Il convient que chacun devie,
Et fimple eft celui qui fe fie
Es biens qui ne peuent garder
Qu'en terre y ne faille rentrer.



» Doncques fol & de fachon male
Eſt en ce monde ung riche né,
Qui voit ſa fin au poure egale
Et à rapine eſt adonné;
Car le Dieu qui a deſtiné
Bien & mal eſtre guerdonné
Meritera à ſa venue
Tout ce qu'on a fait ſoubz la nue.



» O mort! à toutes gens commune,
Non oyſeuſe, mais trop haſtive,
Puiſque ta certaine rancune
Ne pouroit eſtre fugitive,
On doibt avoir en retentive
Ta venue penetrative,
Et ymaginer qu'on devient
Lorſque paſſer par toy convient.



» Le penfer en toy eft le bafme
Qui guerit ce que pechié plaie,
Et fi fait au corps & à l'ame
Joïr de contricion vraye :
Meifmes l'orguilleux s'en efmaye
Et à devenir doulx s'effaye ;
Et quant ton affault il recorde
Riens ne veult que mifericorde.



» Ta proprieté renommée
Ne pouroit eftre bien defcripte :
Tu es la dame mains amée
En qui plus grant valeur habite.
Car fe n'eftoit ta force eflite,
Nul ne feroit de pechié quitte,
Ne Dieu, quy veult que chacun meure,
On ne priferoit une meure.



» Helas! Mort, dame non pareille,
Qui en toy penferoit fans faindre,
Et auffi à la grant merveille
Que nous faifons au corps eftaindre,
Nul n'oferoit à mal attaindre,
Senon bien faire & pechié craindre,
Haïr le monde & fon chaftel
Qui l'ame maine au bas hoftel.



» Qu'effe des .v. fens voir morir,
Quant l'ame fe depart du corps ?
Rompre vaines, membres ternir,
Qui foloient eftre d'acors ?
Se tu congnois bien leurs difcors,
En toy meifmes, feras recors
Que Dieu n'a riens créé, en fomme,
Qui doive plus efbahir l'omme.



» Tous les ſenſitifs eſperis
Se deullent & vont à neant :
Regars, parler, maintiengs & ris,
L'oyr & l'appetit plaiſant,
La marche, l'odeur & le chant,
S'en vont tout à cop flatriſſant;
Le ſang ſe meſle, le cuer crieſve,
Riens ne ſe meult en heure brieve.



» Comme le ſoleil ront & froiſſe
A ſes rais la nue peſante,
Enfermeté, dueil & angoiſſe
Caſſent à vie non puiſſante :
Vie n'eſt que vapeur meſchante,
Par les humeurs ſouvent dolante,
Que l'air enrume & mal affole
Et mondain plaiſir la fait fole.



» L'omme eſt ung voyageur paſſant
Que ſoubz Dieu Fortune eſperonne :
Au jour d'uy veu, demain abſant,
En l'eure roy, brief ſans couronne,
Et lequel, quant mort l'environne,
Il n'eſt element ſoubz le tronne,
Ne nulle perſonne tant dure,
Qui n'ait horreur de ſa laidure.



» Toutes choſes de grant venue
Dechiet par nous legierement :
Au monde n'a point de tenue,
Il meut comme le fiermament ;
Chacun venra à finement
Et ne ſcet-on quant ne comment ;
Et combien que nul ne tient compte,
Il faudra alors rendre compte.



» Mais pour execution grande
Qu'en ce fiecle nul de nous faffe,
Nature en riens ne s'en amende,
Ains nouvelles fourmes compaffe
Et eft tant peu de forgier laffe,
Que fe par nous ung entrepaffe,
Ung aultre en fait fans nulle triefve
Qui des biens du morant s'eflieve.



» Elle fait ung nouvel Hector,
Ung Caffandre, ung Scipion,
Ung grand Nabugodonofor,
Ung Alexandre, ung Abfalon,
Ung Octavien, ung Jafon,
Et tant foutive en fa maifon,
Que quant ung chief de vivre fault,
Toujours en veult faire ung plus hault.



» Ainsi dechiet & diminue
Ton bruit, nonobstant nostre paine,
Et que pis est, desoubz la nue,
En ceste region tant vaine,
Chacun te mesprise & vilaine,
Ne pour nostre fureur haultaine
Ne laissent oyseuse leur dame,
Ains la servent de corps & d'ame.



» Et pour ce que nous avons dueil
De voir ton rebout & ta perte,
Jamais nous ne dormirons d'ueil
Que la terre ne soit couverte
Et plaine de ta fame experte,
Dont nature sera deserte
Et son œuvre ou ventre des vers.
Se maintenant tu croy nos vers.



» Nous avons puis nagaire empris
De faire ung pas à ta lôuenge,
Qui fera en ce gent pourpris,
A tous venans de grant couftange :
Car par condicion eftrange,
Les vaincus pouriront en frange
Et n'y aura ne ho ne cy
Que l'un ne meure fans mercy.



» Vecy de ce pas les chappitres:
Veu foient &, fy n'y fault riens,
Par quelque herault portant tiltres,
Fais les nommer aux terriens.
Et pour ce que nous fommes tiens,
Pour ton bruit acroiftre & tes biens,
Nous te prions que tu confente
D'acomplir l'emprife prefente. »



Lors la Mort commença à rire,
Ung ris qui me fait herifier,
Et bailla les chappitres lire
A Excès, le fien officier.
Mais quant je l'appercheu dreffier,
Je me vouloie aler muchier :
Touteffois je reprins couraige
Pour Excès, qui lut tel langaige :



« A tous feigneurs de fainte Eglife,
Empereurs, roys, ducqs & marquis,
Princes, contes ayant maiftrife
Sur les biens mondains, non exquis
Nobles chevaliers qui conquis
Avés vaine glore & acquis,
Bourgeois & marchans plains d'avoir,
Après falut, veuilliés fçavoir :



» Que deux chevaliers, ferviteurs
D'une dame ditte la Mort,
Près de la fontaine de pleurs,
Ou Val-Sans-Retour, d'un acord,
Ont voué, foit à droit ou tort,
De faire, affin que plus d'effort
Ait par le monde le los d'elle,
Une emprinfe à chacun mortelle :



» A ung arbre fec font pendus,
Près des lices à ce duyfable,
Des deux chevaliers les efcus,
Dont le champ de l'un eft de fable
A potence d'or, moult vaillable :
L'autre fy eft d'argent, fans fable,
Ondoyé d'afur & femé
Bien efpès de feu enflammé ;



» Item, à faire icelles armes
Se trouvera meſſire Anticque,
A tout une eſpée de larmes
Forgie en la forge d'eticque;
Et aura gantelés d'articque,
Avoec cuiſſe de ſciaticque,
Et puis, en lieu de greves, boutes
De morfondemens & de gouttes ;



» Baſſinet de melancolie
Garny de rume cathariſte;
Puis braches de paraleſie,
Et, affin que mieulx y reſiſte,
Veſtira une jaques miſte
De mal de rains & fievre triſte,
Pourpoint de touche ſans moiſon
Et de colicque paſſion;



» Item, tous ceulx qui toucheront
A l'efcu de fable, fans guile,
Tenus & obligiés feront,
Ainfi qu'il affiert en tel ftile,
Audit Antique le debile
De faire armes tant qu'immobile
L'un ou l'autre demeure ou champt
Sans jamais oïr pleurs ne chant;



» Item, conftraint ycelle touche
Qu'il fe convient à pié combatre,
Sy bien que l'un die de bouche
Qu'il foit vaincus fans plus debatre;
Et doibt le fort le feible batre,
Mais à mort ne le peult abatre,
Tant que naturele chaleur
Ait du tout perdu fa valeur.



» Auſſi Accident le ſoudain,
En paletot de pleureſie
Y ſera ſur monſtre inhumain,
Et a deſja en ſa ſaiſie
Noir bonet taint en freneſie
Et gorgerin d'eſquinancie,
Avec glave de peſtilence
Contre lequel ne vault deffence.



» Doncques qui à l'eſcu d'argent
Pour faire armes lors touchera,
A cheval audit Accident
Subitement ſe combatra :
Lequel d'un fort giet s'aidera,
Que ſy roidement gettera,
Que nulle curaſſe afferée
Contre le cop n'aura durée;



» Item, tous les aventureux
Qui y venront pour pris conquerre,
Affin d'eftre plus vigoureux,
Bafton ainfi qu'ilz vouldront querre,
Harnas de jouftes ou de guerre,
D'engins & trais eftans fur terre
Se peuent aydier en ce pas
Pour refifter à leurs trefpas.



» Et affin que mieulx l'on conferve
Le droit de ce pas & la loy,
La dame des fufdis referve
D'y eftre pour voir le defroy :
Car recheu y fera le roy
Comme le poure plain d'anoy,
Et y fera chacun tenant
Son lieu, fans nefung lieutenant.



» Oultre plus, nul ne doibt aidier
Son compaignon, quoy qu'il adviengne,
Et ne faut point du champ vuidier
S'il ne veult qu'oltré on le tiengne :
Et à tout le monde ſouviengne
Qu'en bonne marche on ſe maintiengne,
Car par eulx le plus eſlevé
Y ſera pris au pié levé.



» Item, par maniere d'amende
Et pour congnoiſtre les vaincus.
La loy de ceſtuy pas commande
Que tous les humains rué jus,
Ainsi que fers, ſeront tenus
De laiſſier plaiſance & jus,
Delits, pompes & vanités
Et toutes ſuperfluités,



» D'aultre part ſera Simonie
Aux ouĉtres de l'Egliſe eſtainte,
Et laira chacun ſon amie,
Ses oyſiaux & ſa chambre painte :
Plus n'auront devocion fainte,
N'envie en deſleauté tainte ;
Croſſes & gouverne de court
Laiſſier leur fauldra brief & court.



» Item, plus ne traveilleront
Les lais par excommuniment,
Ne les prelas ne ſoufferont
Aux preſtres moyennant argent
D'avoir gouges n'autre beubent :
Quitte feront de leur content,
Car il n'eſt abbé tant mittré
Qui ne ſoit alors chapittré.



» En après, tous les reaulx prinches
Par nous recreans en ce pas,
Ne tailleront plus leur provinces
Pour elever leurs vains eftas :
Faillir convenra leurs debas,
Dont le peuple trefbuche à tas :
Honneurs & pompes delairont
Ne jamais flateurs ne creiront.



» Item, nobles & efcuiers
Ne feront plus nulles brifures ;
Laiffier convenra leurs deftriers,
Servans, paiges bruians, houffures,
Bancqués, jouftes, luifans armures,
Chanfons, danfes & envoifures :
Et tous deduis qu'on peult nommer
Seront à icelle heure amer.



» Pareillement, bourgeois marchans
N'auront plus navires fur mer
Ne facteurs courans par les champs
Pour leurs marchandifes mener :
Vous les verrés habandonner
Joyaux & biens fans recouvrer,
Et rendront compte par articles
De leurs grans changes & bouticles.



» Item, le peuple mecanicque
A la taverne plus n'yra,
Ne nulle motion inique
Contre fon feigneur ne fera :
Le gentil ne contrefera,
Ne fur les grans ne parlera,
Et ne prendra lors plus de noife
En quelque region qu'il voife.



» Item, que nul ne veſtira
Drap de coulleur plaiſant à l'eul,
Ains pour amende portera
A touſjours en ſigne de dueil,
Sans chaindre, chacun ung lincheul,
Puis deſoubz lame ou en ſerqueil
Convenra que mort les enferre
Pour eſtre priſonnier en terre.



» Item, & pour ce que ce pas
Juſques ou dernier jour final
Durera ſoubz divin compas,
Devant celle dame, en ce val,
Pour voir qui bien fera ou mal,
Lors ſoit à piet ou à cheval,
On n'y verra juge de fait
Tant qu'il ſoit de tout point parfait.



» Mais pour cela qu'il ne peult eftre
Que l'aventure ne foit bonne
Plus à l'un qu'à l'autre terreftre,
Par bien ou mal que le fort donne,
Affin que chacun l'on guerdonne,
Ainfy comme raifon l'ordonne,
Après noftre pas affouvi
Tout le monde fera meri.



» Ung juge de haulte excellence,
Vray, puiffant & feul infallible,
Venra pour prononchier fentence
A oïr aux faulx trop terrible,
Et sera adoncques vifible,
Et en sa haulteur entendible :
A merité à bonne certes
Ung chacun felon fes defertes.



» Ceulx qui feront à nous venus
Et qui auront mis leur eftude
A eulx armer de grans vertus,.
Pour mieulx faire noftre pas rude,
Infinie beatitude
Et de tous bien la plenitude
Leur donra ce juge pour pris,
En fon fanctifié pourpris :



» Et par le contraire, les faulx
Plains de vices & de pechiés,
Qui en ce pas par nos affaulx
Seront en terre trefbuchiés,
Selong ce qu'ilz morront tachiés
Et d'avoir mal fait empefchiés,
Defhonneur ilz auront fans mais
Et horrible paine à jamais.



» Et pour ce, à tous nobles ou non,
Prient les chevaliers fufdis,
Pour croiftre la gloire & le nom
De la Mort, leur dame de pris,
Que fans plus en eftre requis,
Comme gens vaillans & exquis,
Chacun fe difpofe à fon tour
De venir ou Val-Sans-Retour.



» Car en ce lieu on trouvera
Les chevaliers aventureus ;
Pour ainfy qu'il appartendra
Furnir feibles & vigoureux,
Poures, riches & amoureux :
Or foit dont chacun defireux
D'y venir & fans loing aler
On trouvera à qui parler. »



L'ACTEUR.

Adont Excès, officier d'armes
De la Mort, le lire cessa,
Et moult joyeulx, sans plourer larmes,
La commission demanda,
En promettant qu'il publira
Par tout le monde chà & là,
Es grans, petits & ès moyens,
Ce pas sans y faillir en riens



Lors la Mort passa la requeste
Qui ly fut par Excès requise,
Et en esperant grant conqueste
De mondains, moult loua l'emprise :
Puis ly charga que sans faintise
De ce pas il fist la devise
A l'umain gendre si propice,
Comme il affiert à son office.



Excès, plus noir que nulle meure,
En tous temps à nuire aultrui preſt,
Prinſt congié à icelle heure ;
Des chappitres il eubt le preſt
Et ſans faire nul aultre appreſt,
Il s'en alla ſans nul arreſt,
Plus toſt que ne vole l'aronde,
Publier ce pas par le monde.



Sy toſt qu'Excès ſe fuſt party,
Lequel de l'ueil je convoiay,
La Mort parla à ſon party
De ceſte emprinſe que ditte ay,
Et ſe dreſſa, dont j'eus eſmay,
Non pas ſans cauſe, à dire vray,
Car à voir dame ſy mal ſade
Il n'eſt ſens qui n'en fuſt malade.



Sy retournay tout trefluant
De paour & de defplaifance,
Et regarday fe nul fuyant
Me venoit par quelque advertance :
Et du fourvoy plain de nuyfance,
Ouquel par la mienne mefchance
Je m'eftoie embatu, alors
Sailly à grant paine dehors.



Toutteffois je revins ariere
Ou chemin dont party j'eftoie ;
Mais le vouloir & la manière
Que bien peu par avant avoye
Eftoit changié en aultre voye :
Car aultre chofe ne penfoie
Fors comment il fault eftre en point
Pour aller à ce pas à point.



Eſtaint fu le ſimple deſir
Que j'avoie de voiangier,
Et me ſembloit mondain plaiſir,
En penſant au pas, grant dangier :
Sy retournay pour deſchargier
Ma conſcience & allegier
Et vins la nuit en la maiſon
Dont je me party ſans raiſon.



Et pour ce qu'Excès n'eſtoit pas
Encorres venus annonſer
L'effeſt de ce dolereux pas,
Qui tant eſt penible à paſſer,
Je m'entremis lors ſans ceſſer
De le deſcripre & compaſſer
Pour faire ſçavoir l'aventure
A toute humaine creature.



A l'aſſovie & plus princeſſe
A qui jamais on face honneur,
De Charollois dame & comteſſe,
Choix oultre choix plain de valeur,
Je, ſon indigne ſerviteur,
Preſentay lors à ſa haulteur
Ce livre en mon affliċt remort
Appelé le *Pas de la Mort*.



Sy requiers Dieu qu'i doint eſpace
Aux chreſtiens d'eulx ſy bien armer,
Que chacun à ſon ſalut paſſe,
Sans ſa conſcience entamer,
Ce pas pour ung mors tant amer,
Et que je me puiſſe ſommer
Des bons : &, pour combler ma joye,
Sans fin AMÉ DE MOULT JE SOYE.

Explicit le Pas de la Mort.

NOTES

P. 2. (2e ſtance, vers 6.) — *L'abature* : on liroit peut-être auſſi bien *la bature* : cfr. Βατόν, *vadum*, Βατός, *acceſſu facilis ;* ROQUEFORT donne le mot *Abbate, lieu inacceſſible ;* mais il ſignifie auſſi un *lieu déſert*.

P. 11. (1re ſt., vers 1.) — *L'eſtout* : *Stultitia*.

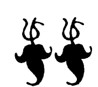
P. 14. (2e ſt.. vers 4.) — La lecture *à unie* m'a été ſuggérée par M. SCHELER ; j'aurois incliné pour le participe *aünie*, analogue à *aünée* (*adunare*, d'où *aüner*, puis *adunir*) ; mais on n'a pas plus rencontré la forme *aünir* que celle *aduner* ; on peut regarder ici *à unie* comme une locution adverbiale, *ad unum*. Le sens reſte d'ailleurs le même.

P. 18. (2e ſt., vers 4.) — *Caſſent* (*Quaſſare*). *A* signifie ici *avec, au moyen de*.

P. 22. (1re ſt., vers 6.) — *Frange*, ne ſe trouve pas dans ROQUEFORT : on peut y voir une forme de *fange* ou un dérivé de *frangere* qui ſeroit à la vérité aſſez peu régulier.

P. 29. (1re ſt., vers 4.) — *Oltré, vaincu*.

P. 30. (1re ſt., vers 2.) — *Ouctres*. Mot qui ne ſe trouve dans aucun lexique ; c'eſt probablement un dérivé d'*Auctoritas*, ſous une forme aſſez curieuſe & que je n'ai rencontrée nulle part ailleurs.



TPAS DER DOOT

Tdal sond wrdkerre

¶ Oft Tpas der Doot.



TDAL

SONDER

WEDERKEEREN

OFT

TPAS DER DOOT

DOOR

COLYN COELLIN





TDAL SONDER WEDERKEEREN

OFT TPAS DER DOOT

ie veranderinge des werelts lijen
En dongestadicheyt der smenschen sinnen
Waren in gedachte menige fantasien,
Bi dagen, bi nachte, buten en binnen;
Elc mach dit in hem selven kinnen,
Die zijn selfs herte is niet onbekent;
Mer wat mi eens dochte wt exces van minnen,
Dat sal ic no wten voor elcken present.
Het sal hem salich sijn die twel int herte prent.



¶ Onlancx ist leden, dat ic siet leefde
Seer hoochlijck verheven in der vruechden vloet
Daer mi veel goets en eere aencleefde
Met weelden seer groot, sonder tegenspoet,
Stellende mijnen wille gheheel int behoet
Der fortune, die mi alle vrientscap dede.
Dus vloyden mijn sinnen ende mijnen moet
Int ghebruyck van alder wellustichede :
Maer men siet fortune en hout gheen stede.



¶ Half dit gesmaect, haest ict propoost doen bluste,
Vol van onbekennelijcke overdaden,
Als een die verdrietende was lange ruste
Wt ioncheden der wiltheyt wast te raden,
Een voyage te doen ter minster scaden
Gruwelijc en swaer, die luttel yemant verkiest
Omdat men door donbekende paden
Costumelijc gemack ende eere verliest.
Tis nochtans ghesont dat men somtijts niest.



¶ Om dan wat te scriven van den ghepeyse
Mijnder sinnen ioncheyts berueren,
Na der hogher triumphen van mijnen palleyse,
Daer ic opghevoet was bi natueren,
Scheydic sonder menschelijcke creatueren
Van daer te peerde, dat niemant en sach,
Duer bosschen, berghen, en dal, liet ic mi vueren
Aldus rijende alden langhen dach.
Die voerst gereyst heeft, meest vertellen mach.



¶ Ick vercoes dus rijende eenen engen pat
En liet den breeden heyrwech besijen staen,
Dies ic mi seer corts van tvermoeyt en mat
Buten kennisse van allen menschen ghegaen;
Ic en wiste verdoelt wat weghe in te slaen;
Mer ic hoorde voysen, die menschelijc scheenen,
Met grooter begheerten reedic darwaerts saen
Hopende dat mi yemant sou troost verleenen.
Ghelijcke sinnen sijn goet om vereenen.



¶ Ic clam op eenen berch die met allen hooch was.
Doe bekendic daer lieden in tdal beneden
Ende ic berchde mi onder enen struyck de drooch was.
Ende van daer merct ick al wat si deden:
Ten waren gheen wercken van vrolijcheden.
Die vruecht verdween daer, die ons ghelucken mach,
Fortune pijnde haer werck te besteden
Datter elc tfruyt der droefheyt af plucken mach.
Tghepeys der doot wel elcken bedrucken mach.



¶ Beneden siet daer die lieden waren,
Tdal sonder wederkeren men dat hiet:
Twasser seer donker, en vol misbaren.
Gras, loof, bloemen, cruyt, en wasser niet
Van al tgroysel, of tbloysel, dat men daer siet,
En soude een herderken niet connen gegheven
Sy̓n scheperinne een hoyken, hoe ionste hem riet,
Want gheen dinck en mach daer dueren noch leven.
Tis een quade strijt, daer niemant en is ontbleven.



¶ Die fonteyne der weeninge sprinct daer altijt
An den voet des booms die nemmermeer en wast
Ende ter siden so stonter ghemaect een crijt,
Me besloten mueren, ghemaect seer vast,
Daermen na der castumen der werelt als tpast
Daghelijcx siet sonder lange gekijf
Die menschelijcke crachten daer toe verlast
Chierlijc te campene, lijf om lijf,
Jonch, oudt, arm, rijck, al man, en wijf.



¶ Twee stuyters stonden anden boom die hert was,
Daer elck die tonge af kiesen mochte.
Ende in een pauwellyon dat swert was
So laccher en ruste, so mi dochte,
Op een dootkiste, hert en onsochte,
Die Doot, die al die vrijheyt hielt in tdal.
Ende ontfinck daer den tol, dies menich crochte
Want ter eerden voert, so varen die menschen al.
Ghemeenlijc na gheluck comt ongheval.



¶ Twee ridders stonden daer ooc als de naestige
Bi der leeliker vrouwen, de nochtans crachtich was:
Deen was heer Accident die haestighe,
Dander was heer Antijke, die seer onmachtich was.
Elc ridder met sdoots pijl doorschachtich was,
Doet dat menich lichaem in deerde verseerde;
Want si maecte hier mede dat elc deelachtich was
So dat elck als stof in asschen verkeerde.
Hi sterft wel, die voor tsterven, sterven leerde.



¶ Accident was op een beeste rijende
Onghenatuert van lijve, ende van ooghen;
Haer manen waren scherpe dagghen snijende
Ende haer hoornen waren ghespannen boghen;
Si hadde den stert als serpenten die vloeghen
Om elcken te bederven, dies onverhoets waren
Ende die beenen der beeste, dits onghelogen,
Waren gheesselen en sweerden, die bebloet waren.
Noyt en deden schoon feyten, die cleen gemoet waren.



¶ Op den cordewagen van langher quelinghe
Sghelijcs Antike daerop gheleghen was,
Die al swetende voer sonder spelinghe
Siecheyt tot sinen dienst altijt geneghen was,
Om dat groot oude van hem vercreghen was;
Dat hi tpropoost van hem beyden vertrack
Ende vercreech silencie, der daer gesweghen was
Doe hi als advocaet in deser manieren sprack.
Van langhe te leven comt veel onghemack.



¶ Ghi Doot strange, Antike des doots alleene
Ghebaert, van sduvels nijdicheyt ende raet,
Door Gods recht besloten in tdal van weenen,
Tot correccie van Adams misdaet
Die aet, door tserpents ingheven seer quaet
Van tverboden fruyt int eertsche paradijs,
Daer hi om sterflijc, en al syn saet
Gheworden is, o onsalich avijs.
Daert al om derven moet shemels iolijs.



¶ O wrede vrouwe, onghenadighe Doot,
Afgrijselijc, fel, wreet, moordadig dier,
Die tal vernielende sijt, ionck, oudt, cleen en groot,
Eedel, oneedel, in tdal van weenen hier,
Ons vader die paus met sinen cancellier,
Hertoghe, grave, ioncker, baelyou, seryant,
Gheestelijck, weerlijck, elc, en sijn officier,
Niemant van al die ghi vrientscap iant :
Si moten al danssen an Machabeus hant.



¶ O Adams fel appelbeet, seer bitter morseel,
Daer Gods rechtverdicheyt den hemel omsloot,
O onghehoorsamighe smaeck, vergalt porceel,
Dat God te smaken den mensche verboot,
Waer wt die doot, en stervens noot
Eerst wt sproot, en al broosch int versike
Door Accident, die daer doet exploot.
Ende door mi crancke verganckelijcke Antike.
Van allen diversen sinnen elc suect sijns ghelijcke.





¶ Om bat tot dexploot des doots te gerakene
Syn wij als dieners bi u, vrouwe, ghestelt,
Om elcken te helpene tonghemakene,
Als vianden der natuerlijcker ghewelt;
En zyn bee in dit dal als vrienden tot u ghehelt,
Om dat wij vast dienende sijn tuwer vramen
Dijn opstel te vertellen, dwelc ghi noch doen selt
Ende gedaen hebt, daer wij alle dlast af namen.
Mer discoorde sinnen sijn quaet om versamen.



¶ Die Actor tot Accident:

¶ O ghi Accident, onversienich gheval,
Wat hebdi al menschen ter werelt ghemineert!
Hoe menich landt, stadt, ia zonder ghetal,
Te nieute ghebracht ende ghedestrueert,
Al waren se neder so diepe ghefondeert,
Op hoe hoghe berghen hoghe verheven
Gods wrake door u heeft se ghecorrigeert,
Ghedestrueert, door haer sondich leven.
Die Gods wrake overdenct, zyn herte mach beven.



¶ Hoe zyn die prouaetsen van den Troyanen,
Der Romeynen stoutheyt, den cirkel van ontsien,
Die valyantheyt van der Carthagen vanen,
Fransoysen die de wet houwen van mischien,
Der Griecker vroomheyt, die elc most vlien.
Ende ooc tonsienste, die men oyt vant,
Ghi Accident, u afgrijselijc engien
Heeft se lange verkeert als mul oft sant.
Men siet swerelts regnacie en hout gheen stant.



¶ Accident slaet binnen sinen dienste
Ter werelt meenighen diverschen slach.
Die sterckste brengt hi ter doot op haer onsienste,
So die goede door die quade vallen int ghelach.
Deen valt slechtelijc doot, so men sien mach,
Dander sterft bedect onder eenich element,
Duer water, vier, lucht; tvalt al den dach
Dat menich diverselijc sijn leven endt.
Mer hoet ghebueren sal, is elcken onbekent.



¶ In tdal van weeninghe, door dy accident,
Die doot menich mensche tijt vercort seer snel,
Met donder, blixem, storm, vloysel, ende went,
Ende met anderen saken, die haest ghecomen sijn:
Door sweerden, bussen, boghen, lange dagghen fel.
Met pestilencie, orloghe, oft dier tijts ghequel
Duer diverse siecten, ia met fenijn.
Gods wercken elcken verholen sijn.



¶ Wat sijnder al menschen accidentelijck,
Hier in tdal der weeninghe verbeten
Van leewen, wolven, beyren, seer tormentelijck,
Ende van sweerden doot ghesmeten,
Van stieren duervuert, ende daer toe gheten
Van diversche dieren, bi daghe, bi nachten,
Hoe menich vermoort in swouts secreten,
Hoe menich versmacht in putten, in grachten.
Voor quaet gheselscap ist hem goet wachten.



¶ Bi Accidente dese ghestorven sijn al.
Emor, Sichem, Og, Seon en Achitofel.
Saul, Urias, Jonathas, en Nabal,
Joab, Abner, Amasa, en Azahel,
Cyba, Abimelech, Semei, Jesabel,
Hero, Onam, Oza, Jabin, en Sysera,
Oreb, Seb, Sebe, Loths wijf, en Rachel,
Agag, Madiam, Amelech, Athalia.
Tis goet wel leven, en hopen op Gods ghena.



¶ Soudic se al met namen verhalen
Die met accidente syn ghestorven,
Tijt, stont, cracht, sou mi eer falen,
So veel sijnder dus stervende bedorven.
Waren niet ghebrocht tot Jhesu in corven,
Achabs tseventich kinder hoofden snel,
En heeft Naboth ooc niet die doot verworven
Bi accident, door Jesabels boosheyt fel.
Vrouwenlist heeft menigen man brocht int gequel.



¶ Antike spreect tot der Doot :
Ende ic Antike ter ander side
Om u te dienen, soo doe ic wondere
Van den verouden, neem ic mijn deel bi tijden
Wanse crancheyt vermoyt bisondere
Voorleden faute, verweckic als dondere.
Dies hemlieden dan faelgiert, sin, en memorie,
Dus brengic Antike die oude tondere.
Die wel gheleeft heeft, crigen dan glorie :
Dit vindi claer in Genesis historie.



¶ Merct hoe Adam tot mijnen handen ghecomen is,
Als een die den ganck der doots passeerde,
Ende Abraham, wien dleven van mi genomen is,
Die sinen tijt seer duechdelijc useerde :
Siet hoe ic Mathusalem dleven refuteerde
Ende Jacob in deerde besloten seer nouwe,
En David met meer ander dleven mineerde,
Dat si verghinghen ghelijck eender schouwe.
Salich is hy die in God stelt al sijn betrouwe.



¶ Noë most ooc door mijn handen lijen,
So most mede Job, Joseph ende Tobias,
Ende Caleph, en Josue, vroom in strijen.
Isaac, Ismahel en Mathathias :
Dus sullen ooc moten Enoch en Helyas.
Passeren des doots pas, noch levende int paradijs;
Want noyt niemant van desen pas vry was,
Hoe sterck, hoe machtich, hoe vroet, hoe wijs.
Overdenct dat ghi menschen sijt, broesscher dan ijs.



¶ Accident machmen somtijts ontgaen,
Maer mi nemmermeer Antike.
Toegheval mach somtijts veel anders slaen
Soot God belieft van hemelrijcke.
Maer oudtheyt brenghet al in versike;
Niet alleen menschen, voghelen, oft dieren
Maer ooc steden, huysen, en derghelijcke,
Helmen, haetsen, ende panchieren.
Des ist goet, quaet vlien, ende duecht hanteren.



¶ Ghi siet bi sweerden, martelien, hoe tsy
Vrienden verlies, afvallinghe van levene
En op die sachtmoedighe ghedaen, bevroet dy
Dat hem niemant en pijnt ter duecht te begevene.
Ghi siet trouwe ontslapen, als die verdrevene
Ghi siet iusticie, ghelove, vast tondertreden,
Ghi siet tyranscap wert die verhevene.
Tsijn al teken om cort te leven hier beneden.
Salich sijn si die haren tijt hier wel besteden.



¶ Ghi siet dat leven des volcx nu gaen
Totten tongen van logenachticheden;
Ghi siet die quaet doenders nu ontslaen
Daghelijcx om ghelt met luttel beden;
Ghi siet valsche useringe tallen steden,
Tollen, rapijnen, verscattinghe last;
Verraetscap, oorloge, twist, onvreden
Siet men regneren nu al der werelt vast.
Sulck als die weert is, wert dagelijc die gast.



¶ Ghi siet dabuys dat men no maect groot
Openbaerlijc sonder eenige consciencie;
Ghi siet die arme bijstier gaen, naect, bloot,
Sonder recht te hebben noch audiencie;
Ghi siet dat men flatteerders doet reverencie,
Daer menich glorious wt verhuecht;
Ghi siet dat duechdelijcke sciencie
Gheenen loon en heeft van haerder duecht.
Dus zyn der lieden sinnen berooft, so ghi sien muecht.



¶ Ghi siet nu, elckerlijc welde soecken
In allen substancien, in drincken, in eeten;
Ghi siet die tgoet hebben, in eenen vercloecken;
Ghi siet som seer snode, met rijcken habiten beseten.
Ghi siet wat plagen dat si nu weeten.
Want dier sijt, pestilencie, oft venynighe schachten,
Daert volck van ons me wert ghesmeten
Door die sonden, die voor Gode doen clachten,
Midts dat si op Gode gheboden so luttel achten.



¶ Een man met ydelder glorien besmet
Wilt hogher dan hi is verhoghen ten fijne
En onversadelijc sonder durst drincken met
Wten becker der sueticheyt, om droncken tsijne.
Maer na dat fortune gheeft medecijne
Twaer hem ghesonder dat bitterlijc smaect
Want den smaeck verblint die claerte van schijne
Daer men ter salicheyt met gheraect.
Als tspel ghewonnen is, dan ist wel ghemaect.



¶ Veel dienen der verganckelijcke tresoren nu
Die men in drucke berooft moet laten.
En die lichte solasen die wij oorboren nu
Daer men eewighe quellinghe bi mach vaten;
Sonder eere siet men verdweenen van state :
Eenen con. [inck] als darmste die men oyt sach,
In graven rustende ghelijck verwaten
In materie, die hem ghelijcken mach.
Van sterven en hadt noyt niemant verdrach.



¶ Siet hoe Cresis in rijcdom groot van persoon was,
Ende den armen Dyogenes vol wijser sciencie,
Die lelijcke Grepses, ende Paris die schoon was,
Catho goet iuge in alle sentencie,
Ende Nero vol quader influencie,
Hoe wij die sonder adventagie eeren
Wij hebben huer cracht, ende intencie,
Tot ghelijcker substancien doen verkeeren.
So die knechten sterven, so sterven die heeren.



¶ Al hadt men Vergilius grammatijen,
Tullius eloquencie, en Platons doctrijne
Al wist men der wijser Sibillen prophecien,
Ende Avicenna beste medecijne,
En Josephs goedertierenheyt ten fijne,
Caleps vaste ghestadicheyt,
Moyses caritate seer divijne,
So en creghe des stervens niemant ghenadicheyt.
Die doot is een dier vol onversadicheyt.



¶ Tcomt al van eerden, en keert weder ter eerden.
Eerde is doot, en moeder van levene.
Deerde cleedt ons eerlijck, int aenveerden;
Eerde werck ons lichamelijck schyn te ghevene;
Eerde behoeft metter doot te snevene.
Dus is hi onwijs, die hier veel eertsch goet
Besit, des menich is die verhevene,
Mits dat al weder ter eerden comen moet.
Die sijn eerde wel labuert, die is vroet.



¶ Dus ist een dwaesheyt quaet van fautsoene,
Die rijcheyt die der werelt gegheven is,
Die metten snoden pleecht haren sin te doene.
Ende daer na der ghiericheyt toe ghescreven is.
Want God die al weet wat hier bedreven is
Sal tgoet en quaet vanden volcke loonen
En beteren daer hi als iuge verheven is
Int ordeel, sonder wtnemen van personen.
Die duecht is weert dat men se sal cronen.



¶ O Doot, die alle menschen ghemeyn is,
Niet traech, noch ledich, mer haestich soe men siet,
Na dat dijn afgrijselijcke comst so certeyn is
So en mach men niet weygeren tswaer verdriet.
Maer dijns ghedencken, so die wijse riet
Denct lijden is totten hemel die blijdste spoet.
Denct al dat oyt was, is dweert al tot niet
Ende des dootscamp, die men doorstrijden moet.
Alle dinghen die God schiep, zijn in haren tijden goet.



¶ Dit ghepeys is een balseme bequame
Die de sondighe vlecken can ghenesen.
Dies in die siele en inden lichame
Warachtich berouwen is comt gheresen,
Ende selfs die hoverde verscrict van desen
Des therte in ootmoede hem fondeert
Want als elck ghedenct sijn sterflijck wesen
Niet anders dan ontfermherticheyt men begheert.
Die hen meest verheffen, worden meest verneert.



¶ Oudtheyt seyt totter Doot :

¶ U eygentheyt, vrouwe, die vermaert, bekent is
En soude men na weerden niet connen volscriven,
Ghi sijt die vrouwe die minst ghemint is
En die hoochste in haer valeur moet blijven,
En daden dijn crachtelijcke bedrijven
Niemant en soude hem van sonden wachten
Noch God, die elcken door u doet ontlijnen
En soude men niet weerdich een besie achten.
Wt quay herten, comen gheen goey ghedachten.



¶ O lazen Doot, diet al brenct tondere,
Die om u peysde, als twel verstaen is,
Die soude door dincken dabuselijc wondere
Dat lichtelijc doorlijdt, ende haest ghedaen is,
Elck sou schuwen, daer hem duecht af ontgaen is
En die duecht hanteren, ende die sonden vlien,
Die werelt haten die vol belaen is,
Daer die siele quay herberghe moet gheschien.
Des doots memorie, doet Gods oordel ontsien.



¶ Therte vergruwelt als men yemant sterven siet,
Als die siele wten lichaem moet scheden.
Seenuen ende aderen breken dan door tverdriet
Die tsamen accoort hielden, in slijfs beleden:
Bekende elc wel haer discoordelijc spreden,
Si mochten beseffen in tghedochte
Aenmerckende des doots bitter ontcleden
Dat den mensche seer wonderen mochte.
Seer bitterlijc sterven si, die hier nu leven sochte.



¶ Alle bevoelijcke sinnen onbesweken
Moten te niete gaen bi sdoots termijnen,
Twesen, dopsien, thoren, en spreken
Triecken, smaken, dlacchen, en grijnen.
Den lust, den sanck, moet al verdwijnen
In tpas des doots, door stervens besueren:
Dbloet minghelt dan, therte berst van pijnen.
Den pols laet syn slaen, ter selver hueren:
Want sterven moten alle eertsche creatueren.



¶ Recht als die sonne die wolcken doorbreect
Met haren rayen van groter macht,
Desghelijcx den druck die pijnlijck steect,
Om dleven te iaghen in cleender cracht.
Dleven is voor slijm der eerden gheacht
Bi die hinderlijke humoren in thooft:
So wert tormentelijck pijne ghebracht.
Daer men wijlen af versot was, dats claer.
Droefheyt volcht ghemeenlijc blijdtscap naer.



¶ Elc mensce is een pelgrim die hier present is
Verwandelijc, onder fortunen betone:
Als heden ghesien, morghen absent is.
In een huere con. [inck] haest sonder crone
Ende wie die doot dan valt te loone;
Der elementen crachten werckende prijselijck,
Die dlijf veranderen, so dat elc in persone
Aensiende dlichaem, verscrict afgrijselijck.
Die denct om sterven, doet seer wijselijck.



¶ Men sal in gheen dinck stellen zyn betrouwen
Mits dat alle dinck lichtelijc vergaen mach.
Niemant en mach ter werelt yet behouwen
Tverkeert haest so tfirmament vast doet
Tmoet al vergaen, tsi quaet oft goet.
Men weet hoe, noch wanneer dat wesen sal.
Die dit gheen ga en slaet, zyn seer onvroet
Verblint door sniants inblesen al.
Die sijn wonden bercht, qualijc ghenesen sal.



¶ Maer om die grote excecucie,
Die de doot hier door ons verseren mach,
Soe en vreest natuere gheen persecucie
Om nieuwe vormen te maken alden dach:
Si en laet ni te smedene door geen gheclach,
Als se eyst datter bi ons dan yemant sterft,
Si maect een ander, en sonder verdrach
Dat si hem int goet verheft en erft.
Hi is vroet die swerelts ghenuechte derft.



¶ Ghi maect dan eenen nieuwen stercken Hector,
Eenen nieuwen Paris, ende Serapioen.
Eenen groten machtighen Nabugodonosor,
Eenen Alexander, ende eenen Jasoen,
Eenen Aristotiles, subtijl in allen saken,
Ende als yemant vervalt, knecht oft baroen,
Ghi natuere wilt altijt eenen hogher maken,
Eenen Octaviaen, eenen schoonen Absoloen.
Die tspel wint can meesterlijck scaken.



¶ Dus verwalt uwen name, ende vermindert
Onser beyder pijne vast wtghesneeden.
En tquaetste dat onder den cirkel meest hindert
Is dat ghi tallen plaetsen staet int verleeden.
Elck misprijst u, en wilt u vileynicheyt breeden
Ende versteken ons wreede hoghe namen,
Mer om neernstich te dienen si hem bereeden,
Natuerlijck met siele en metten lichamen.
Selden sonder quetsen handelt men bramen.



¶ Mits dat wi menich met ongenuechten betrapen
Dits verlies te siene, ende grote onweerde,
Hier af wi nemmermeer rusten noch slapen
Aldus bedecken wi sweerelts landt en eerde.
Maer elcx name, die licht gaet huerder veerde.
Daer Nature bi sal ghedestrueert sijn,
Want tmoet al sterven, wat Nature oyt baerde.
Dies moten ons namen ghecommandeert sijn
Alle consten sijn goet, als si wel gheuseert sijn.



¶ Wi hebben onlancx, o Doot, inghenomen
Tuwen loghijse een pas te makene
Daer alle die leeft sal moten haest comen
Om totten eynde sijns levens te gherakene
Die condicie en ṡtaet ons niet te missakene
Die verwonnen is, sal als rot mes verkeeren.
Dus sal elck om sdoots morseel te smakene
Sonder appellacie sterven leeren.
Sterven ghestorven versuet stervens verseeren.



¶ Dit sijn van den passe die capittelen :
Siet watter ghebreken mach oft faelyeren,
En doet een heraut van uwer tittelen
De sake al eertrijc door creyeren.
Ende om dattet al u is dat wi hanteren,
Om uwen naem te stellen in groter weerden,
So bidden wi laet ons voorts bestieren
Tpresent opset dat wij hier aenveerden.
Alst trompet blaest, men haest hem dan te peerde.



¶ Die doot doen te lacchen begonste,
Eenen lach, die vreeselijck was, ende onghier,
En gaf die capittelen te lesen, so si eerst conste
Exces, haren oversten officier.
Hi richte hem op, ende ic ginc mi bergen schier
Bi den gruwel die mi quam ingerezen.
Mer ic vercloecte mi selven door dbestier
Van Exces, die gheras den brief ghinck lesen.
Tis te late gheschrouwen, als men is verwesen.



¶ Hoe Exces daget alle menschen tot dit pas.

¶ O alle prelaten der kercken die macht hebben,
Alle keysers, coninghen, hertoghen die leven,
Princen, graven, die dominacie en cracht hebben,
Op dye rijcdommen der weerelt verheven;
Jonckers, ridders, dye u hier hebt ghegheven
Tot ydelder glorien, na u lieden vermeten,
Borghers, cooplieden, die goet hebt boven screven
Voorts meer, alle die in die werelt sijt gheseten.
Na saluyt, so laet ick eenyeghelijck dit weten.



¶ Aen eenen boom so sijn ghehanghen
Neffens den percke ghestelt onabele,
Die schilden vanden ridders, niet om verstrangen :
Van den eenen, is tvelt van sabele,
Met gulden cruycken, voor die notable.
Dander tvelt van silver, teghen tvergrammen,
Met volcken van lasuere, dits sonder fabele,
En dicke besayt met vierighen vlammen.
Dat wilt en woest is, dats quaet om tammen.



¶ Om tfeyt te doene, dat wi vermanen,
Sal hem heer Antike int perck daer vinden
Met eenen sweerde van heeten tranen,
Ghesmeet in die forge van allinden;
Met hantschoen van artijcke tijnden,
Met crimpinge der zeenuwen, vol ghepijns,
Ende met schenen die men moet verbinden,
Met robben, crauwagen, vol fleersijns.
Tvercranck der leeden, gedroncken te veel biers oft wijns.



¶ Noch heeft hi een huyfken vol melancolien,
Ghegespt metten snoffe, die thooft doet ruymen;
Twee gardebrasse van paralesien
Omdat elck by hem sou crochchen en cuymen;
Oock heeft hi een jacke na der castuymen,
Van heete cortsen, en crancke linden,
Ghevult met hoeste ende fluymen
Daer men colica passio in pleecht te vinden.
Veel rusten comt van luttel tonderwinden.



¶ Alle die tonsent campen selen
Onder den schilt van sabelen, die men daer siet,
Die selen ghehouden sijn na ons bevelen
In tselve te doen, dat daer gheschiet.
En teghen Antike, die claer niet en vliet
So te campene, dat sonder berueren
Deen oft dander blijven sal int verdriet
Daer altoos in weeninghe en stanck sal dueren.
Die wil besoeten, motet eerst besueren.



¶ So wie die toetse ruert van besijen
Die moet te voet vechten na dat begonnen is,
Also langhe dat hi metten mont sal belijen
Dat hi int vechten daer verwonnen is,
So die weeke den stercken ontronnen is.
Die subiect der doot is daer om verslaen.
Weet dat hi ommoghelijc om verslonnen is
Tot dat hem natuerlijcke hitte is ontgaen.
Int deynde sal elck loon na werck ontfaen.



¶ Sghelijcx heeft Accident, die haestich is,
Sijnen rock van apostumen staen rijen
En sit op een beeste die seer naestich is,
Daer hi elck int campen met wil bestrijen.
Hi draecht een bonet, gheverwet met frenesien
Ende een craghe vol swellinghe in die kele ;
En glavie van pestilencie bi tijen,
Daer gheen weere tegen en baet ten spele.
Donversien gheval heeft er ghedoot seer vele.



¶ So wie den schilt van silver anschout oft bekent
Om daer een feyt van wapene te doene,
Sal te peerde met heer Accident
Vromelijck moten vechten int groene,
Die met eenen werp, als ridder coene,
Al sulcken vervaerlijcken werp daer rueren sal;
Dat curuaetse, noch harnas van baroene
Seer luttel teghen den werp daer dueren sal.
Tis een goet meester die alle siecten cueren sal.



¶ Ghi alle, aventuerieuse, dit siet
Die ghene die comen, om prijs tontfaene,
Die moghen als victorieuse yet
Haer stocken brenghen om daer met te slane,
Ende haer harnas van oorloghe, in die bane,
Engijnen, ende gheschut, op deerde bereeden,
Om hem te helpene den pas te gaene
Eer dat si comen al daer ter stede.
Tis een schoon const zijn leven salichlijc te beleden.



¶ Ende om bat te gevoelen int gheheele
Die wet van den passe, en daertoe trecht,
Sal die vrouwe voorscreven gaen ten tinneele,
Om te aenschouwen alle tghevecht.
Men sal daer den coninck doen ghelijc den knecht
Druckelijck ontfanghen als een trauwant.
Want elck sal daer, tsi wijs oft slecht,
Sijnen staet houwen, sonder eenich lietenant.
Tghequel gheeft dicwils meer dan tvermaen verstant.



¶ Noch meer, niemant sal daer comen te baten
Sinen gheselle, wat hem daer toe ghebuert,
Ende men sal tperck oock niet moghen laten,
Ten si dat hi verwinne, oft tonder truert.
Elck peyse en sorghe die taventuert
Sijn passen te missene onverhoets.
Want tmorseel der doot, men daer besuert
Als men were gheraect, oft mist men svoets.
Een suver consciencie leeft goets moets,



¶ Bi den amende nu ongheheelt
Die men den verwonnen oversinden mach,
Die wet van desen passe machtich beveelt
Die alle menschelijkheyt verslinden mach,
Dat men se als dieners, daer in verbinden mach,
Te laten alle triumphe, ghenuecht, oft spel
Pompeus verwaentheyt, die men vinden mach,
Alle solasen, hoverdich opstel.
Over die ondersaten hevet thooft bevel.



¶ Ter ander siden sal Simonie
Met die van der kercken sijn wtblasen,
Ende elc sal moten laten sijn envije,
Sijn beschilderde cameren, voghelen, solasen.
Si sullen met geveysder devocien niet prasen
Noch nemmermeer nijdich noch onghetrouwe zyn
Eedel, oneedel, wijsen,.oft dwasen,
Moten corts laten tghebruyck van vrouwen fijn.
Die tal verliest, moet wel vol rouwen sijn.



¶ Si en sullen niet meer quellen moghen
Die lieden, die si in den ban ghestelt hebben,
Noch die prelaten en sullen niet meer ghedogen
Dat die priesters handelinge in tghelt hebben.
Noch meyskens houden, daer si ghewelt hebben.
Si moten tal laten hoe si ghetittelt sijn,
Ende hoe si abt oft miter ghestelt hebben,
Si sullen dan hier van als ghecapittelt sijn.
Dat qualijc gecomen is moet qualijc gequittelt zyn.





¶ Alle coningen ende princen
Moten al met door dees passaten
Die tvolc verscatten en haer provincen
Om te verheffen haer ydel staten,
Si sullen tvechten ende stryen laten
Dairmen de iuecht hairs levens met mach beroven,
Hoverdige eere moten si verwaten,
Ende nemmermeer flatteerders voorts gheloven.
So wee hen, die hen van der weerelt laten verdoven.



¶ Al ydel ionckers van weerden
Sullen hair gebourderde iorneyen af setten,
En laten varen haer gesaelde peerden,
Haer hoveren, en costelijcke banckettén,
Haer blinckende harnas, daer si op letten,
Haer steken, haer breken, haer danssen en springen.
Want in desen pas alle solacelijcke netten
Sullen hen grote bitterheyt in bringhen.
Tis grote dwaesheyt zyn herte setten op eertsce dingen.



¶ Borghers, cooplieden van groten ghewelde,
En selen niet meer met schepen ter zee varen,
Noch haer makelers lopen achter velde,
Die hair comenscap souden vergaren.
Men sal se in dit pas droeflic sien beswaren,
Als si deertsch goed en deere moten laten.
Gout, silver, iuwelen, naer ons verclaren,
En rekeninghe hier af gheven, ende van ondersaten.
Grote dwaesheyt is tbegheeren hoghe staten.



¶ Darm simpel volck, groot metten cleene,
Sal niet meer in tavernen gaen,
Noch muiterie maken gemeene
Hoe si haren here mochten dootslaen.
Si sullen den eedelen niet conterfeyten voortaen.
Noch op die machtige meer spreken,
Noch haperinge meer maken saen :
Den lesten pas sal tal af breken.
Tis quaet tegen zyn overhoot steken.



¶ In desen pas nyemant en sal hem cleeden
Met geverwet laken playsant om dragen :
Mer elc sal hem te draghen bereeden
Teeken van druck teewigen dagen,
Een slaeplaken roeckeloos omgheslagen,
Want in een kiste van clender werden
Sal se die doot sluyten, die wormen doorknagen,
Om te blivene prysoniers der eerden.
Tegen die doot en baet schermen noch sweerden.



¶ Om dat desen doots pas sal dueren
Totten ioncxsten dage, eer hi eynde sal,
So moet daer een godlijc berueren
Voor dees vrouwe comen groot en smal.
Om te sien goet en quaet van dees vechters al,
Ende watter te voet te peerde geraect is
Ende elc sal die iuge hier mercken in tdal,
Tot dat hi van allen saken volmaect is.
Tis sorge om vechten als men bloot en nact is.



¶ Al ist dat deen meer dan dander soo tblijct
Daventuer hier meer heeft ghegeven;
Nochtans die best vecht, en minst wijct
In dezen pas wert alderhoochst verheven;
Ooc is men ter werelt yemant tachter bleven,
Na dat ic mi aen die reden can verstaen,
Ter eynde des camps, hoe tsi bedreven;
Door tgoet of tquaet dat elck heeft gedaen,
Sal daer yegelijc loon na werck ontfaen.



¶ Een ionge van hoger excellencie
Machtich ontsienlijc, ende seer vercoren
Sal comen om te gheven sentencie
Dwelck den quaeden sal hoorible sijn om horen.
Hi wert sienlijc alle menschen gheboren
Ende in sijn hoocheyt scherp geengient,
Want wt sijn rechtverdige tresoren
Loont hi dwelck elck heeft verdient.
Int recht en salmen kennen geelt noch vrient.



¶ Die gheene die tot ons gecomen, hebben
Te werck gestelt memorie, sin en reden.
Daer si veel duechden met angenomen hebben,
Om onsen ruyden pat te bestreden.
Al die haren tijt tot salicheyt besteden
In heylicheden met volmaecter duecht,
Die iuge sal alle dese overleden
Gheven sinen loon ter eewiger vruecht.
In een goed herte is God seer verhuecht.



¶ Ende in contrarie, die ghene die quaet sijn,
Vol van ghebreckelijke stinkende sonden,
Die in desen pas bi onser daet sijn
In deerde gheworpen ende afgronden,
Na dat si besmet bleven ten lesten stonden
Belemmert met quaden so sullen si vinden
Deewige oneere onder die helsche honden.
Dat qualijc ghehaspt is, dats quaet om tontwinden.



¶ Dus eedel, oneedel, cleen, en groot,
Bidden de ridders des camps voorseyt,
Om die glorie te meerderen van der Doot,
Daer rechtveerdige naem en cracht in leyt
Sonder meer te biddene sij tal bereyt
Als wtgenomen vroom volc van eeren
Te comen soo tbehoort te doen tfeyt
Ten dale der weeninge sonder wederkeeren,
Tis altijt goet leven na salige leeren.



¶ Op die plaetse sal men vinden voort vry
Die ridders die seer aventurieus sijn,
Om te makene soo tbehoort, tsy
Met crachte, die sterck, oft rigoreus sijn;
Mer arme, rijcke, die amoreus sijn
Elck si begeerlijc tegen ons te stekene,
Comt alle die fier oft preus zijn,
Ghi sult yemant vinden tegen te sprekene,
Want na den ontfanck behoort men te rekene.



ACTOR.

¶ Hier mede dat Exces dye officier
Der wapenen, voor dye Doot die hant opstiet,
Dye seer verhuechde sonder dangier,
Der begeerte des commissien ende anders niet
Ende gheloofde voor elcken die thoort of tsiet
Te publiceren die werelt duere
Dopset der saken, soo thier in tdal geschiet
Van den pas des doots vol van rancuere.
Tsterven wreest elck levende creatuere.



¶ Die requeste heeft die Doot geconfirmeert.
Die Exces bat gheheel soe hij tbegheerde
Overdinckende die winninge gheordeneert
Van slevens roof, dies si dopstel niet en weerde;
Mer beval hem so dat si voort vercleerde
Desen pas der sterflijcker condicien
In allen plaetsen als donververde,
Recht soo tbehoort tot sijnder officie.
Na die misdaet volcht Gods punicie.



¶ Exces swarter dan eenich moriaen,
Gruwelijck om schouwen met groet geclach,
Na oorlof terstont doen hi had ontfaen,
Die capittelen, daer groot vertuyt in lach
Ende sonder te makene lanck verdrach,
Ghinck met haeste sassemlijck ghekeerelt
Rasscher dan men noyt swaluwe vliegen sach,
Puplyeren des Doots pas huer op die werelt.
Ic prijse die duecht boven gout ghepeerelt.



¶ So geringe als Exces was gereyst van daer.
Die ic metter herten wtgeley dede,
Sprack die Doot gruwelijc opgherezen, dan claer
Tsal al mijn sijn, doer Exces in swerelts stede,
Des ic verwaert was, ende verscrict mede.
Niet sonder reden, want ic sach met desen
Des Doots vrouwe vresselijc vol vervaerlicheden
Die van moordadiger daet wilt sijn ghepresen.
Dinct die wonden des doot zyn niet te ghenesen.



¶ Ic verkeerde dit siende als die verswecte
Van vergruwen ende van groote vare.
Ic sach al omme oft er yemant quam di mi wecte,
Ghevolcht, die mijns mocht werden gheware.
Stont al vol sorgen door dees nieumare
Om van daer te vliene, therte seer haecte
Mits dat bestreden was int openbare,
Mer emmers met pinen ick van daer geraecte.
Hi leedt veel die eerst des doots not craechte.



¶ Verandert van sinnen ic geraecte weder
Totten wege daer ic lest verdoelt wtquam,
Mer begheerte en wille, lach doe terneder
Die ic eerst wt weelden vol genuechten nam.
Natuer was dies seer verschrijct en gram
Door tvisioen dat die gheest aenschoude.
Ooc peysdic als die met boosheyt in sonden clam
Hoe ic te punte desen pas doorgaen soude.
Dat met wijsheyt gedaen wort, selden dat roude.



¶ Dus was mijnen vierigen wille geblust
Die ic tot wandelinge gaf dees reyse,
Ende mijnen genuechlijcken eertschen lust
Door des Doots pas daer ic af vereyse;
Ic keerde weder mits desen gepeyse
Om mijn consciencie bat te vredene
Ende quam des nachts tot mijnen palleyse
Daer ic eerste wtginck sonder redene.
Salich ist elck sijnen tijt wel te bestedene.



¶ Om dat Exces daer niet en was
Wel bekent die sake, doe te verstaen,
Van den swaren doloreusen pas
Die so pijnlijck is door te gaen,
Soe moydic mi selven en nam doen ane
Te bescriven dees wonderlijcke aventure
Om kennisse te gheven des ic vermane
Voor alle menschelijke creature.
Seer afgrijselijck is dees doots figure.



¶ Die vermaninge des Actors tot duechden.

¶ Hoort, lustige iuechden, int nacomen ontsiet u.
Verduldichlijc lijdt als die doot int perck is,
Van sonden u consciencien duerwiet nu,
Hoept op Gode die allen begrijpen te sterck is.
En nemet dancklijc hoe slecht dat dit werck is
Jonst was, die tsalich fondament ontsloot,
Hoe dattet gestudeert voor leeck en clerck is :
Het mach te recht wel heten tpas der doot.
Die elck eens gaen moet ter lester noot.



¶ O genadich God verleent ons siet tijt
En sin, dat hem elck kersten wapene
Om vromelick te campen den lesten strijdt
Met der doot die ons onversien pynt te berapene.
Dies elck aenveerde sonder lange te slapene
Eendrachtige minne, met lijdtsamige duecht,
Hope, ghelove, om salicheyt te vercnapene
Sonder faelgeren in deewige vruecht.
Daer elck heylich ontsprekelijc in verhuecht.



¶ Donbegripelijck compas dat rechte compaste
Met iuyste compasse des werelts rinck,
Ende om den onpasten mensche van passe ontlaste,
Met swaer bitter passen die hi hier ginck
Tot des doots pas, o compasselijc dinck!
Dat met passe donpasse te passe heeft gemaect,
Als donpasselic compasselijc aen tcruce hinck,
Waer door des doots pas wert geslaect
Ende die helle ontschaect.



¶ Nu hoge, nedere, arm, rijck in tbouwen,
Laet sonden flouwen, wilt tot duechden touwen,
Op tdat ghi hier namaels sonder pijne,
In glorien eewelijc muecht aenschouwen
Met allen heyligen in blinden schijne,
Dmijnlijc aenschyn Christi doorviert.
Dus siet dat ghi u wel regiert
So comdi tot gracien ten laesten fine,
Ist dat ghi desen pas eerlijck passiert.

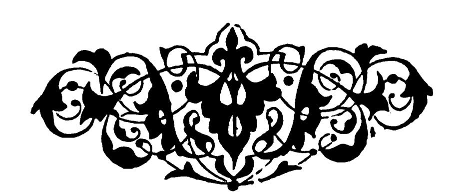
A m e n.



¶ Ghe prent bi Jan van Doesborch
Int Jaer van.xx.viij.den.x.
dach van. Julius
¶ Cum gracia et ꝑuilegio.



¶ Gheprent bi Jan van Doesborch
Int jaer van XXVIIJ. den X. dach van Julius.
¶ Cum gracia et privilegio.



Achevé d'imprimer
le 30 mars M DCCC LXIX
par
TOINT-SCOHIER
pour la Société des Bibliophiles
de Belgique

LISTE DES MEMBRES

MEMBRES EFFECTIFS.

46 S. A. R. le Comte DE FLANDRE.

1 MM. chevr Camille de Borman, à Schalkhoven.
2 » chevr Léon de Burbure, à Anvers.
3 » Charles Alex. Campan, à Bruxelles.
4 » Ulysse Capitaine, à Liége.
5 » Jules Capron, à Ypres.
6 » prince Alfred-Emmanuël de Croy, au Rœulx.
7 » Prosper Cuypers van Velthoven, à Bruxelles.
8 » . . . .
9 » Jules Delecourt, à Bruxelles.
10 » Campbell, directeur de la Bibl. royale, à La Haye.
11 » Félix Delhasse, à Bruxelles.
12 » . . . .
13 » . . . .
14 » Du Bus aîné, à Tournai.
15 » Charles Duvivier, à Bruxelles.
16 » Geisweit van der Netten, à Zwolle.
17 » Charles Grandgagnage, à Liége.
18 » Gustave Hagemans, à Bruxelles.

19 MM. Henri HELBIG, à Liége.
20 » comte Charles DE KERCHOVE, à Gand.
21 » C. F. KOFOED, à Bruxelles.
22 » . . . .
23 » comte DE LIMBURG-STIRUM, à Gand.
24 » Charles MAUS, à Bruxelles.
25 » comte DE NEDONCHEL, à Tournai.
26 » Fr. J. OLIVIER, à Bruxelles.
27 » Jules PETY DE THOZÉE, au château de Grûne.
28 » comte Maurice DE ROBIANO, à Bruxelles.
29 » Charles RUELENS, à Bruxelles.
30 » Dr Auguste SCHELER, à Bruxelles.
31 » chevr DE SCHOUTHEETE DE TERVARENT, à St-Nicolas.
32 » Dr SNELLAERT, à Gand.
33 » Xavier DE THEUX, à Bruxelles.
34 » Ferdinand VAN DER HAEGHEN, à Gand.
35 » Dr A. VAN DER LINDE, à La Haye.
36 » Alphonse VAN DEN PEEREBOOM, à Bruxelles.
37 » Sylvain VAN DE WEYER, à Londres.
38 » chevr Gustave VAN HAVRE, à Anvers.
39 » F. VERGAUWEN, à Gand.
40 » L. VEYDT, à Bruxelles.
41 » comte DE VILLERMONT, à Bruxelles.
42 » baron DE VINCK DES DEUX-ORP, à Bruxelles.
43 » Alphonse WILLEMS, à Bruxelles.
44 » baron WITTERT, à Liége.
45 » Émile PETIT, à Nivelles.
47 » comte Maurin NAHUYS, à Utrecht.
48 » comte A. D'OULTREMONT DE DURAS, à Bruxelles.
49 » Ferd. BISCHOFFSHEIM, fils, à Bruxelles.
50 » . . . .

Membres correspondants.

MM. L. Alvin, à Bruxelles.
» Ch. de Brou, à Bruxelles.
» N. Loumyer, à Bruxelles.
» P. Génard, à Anvers.
» Stan. Bormans, à Liége.
» Edw. van Even, à Louvain.
» Ad. Siret, à Saint-Nicolas.
» Paul Lacroix (bibliophile Jacob), à Paris.
» Gust. Brunet, à Bordeaux.
» Dr Ant. Ruland, à Würzbourg.
» F.-L. Hoffmann, à Hambourg.
» P.-A. Tiele, à Leyde.
» Dr Petzholdt, à Dresde.
» Jules Petit, à Bruxelles.

Bureau.

MM. X. de Theux, président.
» F. van der Haeghen, vice-président.
» G. Hagemans, trésorier.
» J. Delecourt, secrétaire.


Princeton University Library
32101 072889593